

**LEGRAND**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**  
**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires  
**Legrand**  
Société anonyme  
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 Limoges

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Legrand SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société présente à l'actif de son bilan consolidé des *goodwill* pour un montant de 2.563,7 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1.853,3 millions d'euros enregistrés notamment à l'occasion de l'acquisition de Legrand France en 2002 et des acquisitions de filiales réalisées depuis 2005. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.6 et 2.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4 et 5 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 11 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Edouard Sattler

**Deloitte & Associés**



Jean-Marc Lumet



**LEGRAND**  
**COMPTES CONSOLIDES**  
**31 décembre 2014**

**Sommaire**

---

Compte de résultat consolidé	2
Bilan consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
Notes annexes	7

---

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Legrand</b>	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires (note 2.11)</b>	4 499,1	4 460,4
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes	(2 197,2)	(2 156,6)
Frais administratifs et commerciaux	(1 214,4)	(1 184,4)
Frais de recherche et développement	(193,2)	(197,8)
Autres produits (charges) opérationnels (note 18.2)	(46,8)	(72,2)
<b>Résultat opérationnel (note 18)</b>	<b>847,5</b>	<b>849,4</b>
Charges financières (note 19.2)	(85,9)	(87,7)
Produits financiers (note 19.2)	8,6	6,9
Gains (pertes) de change (note 19.1)	1,5	(1,8)
Charges financières nettes	(75,8)	(82,6)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>771,7</b>	<b>766,8</b>
Impôts sur les résultats (note 20)	(238,4)	(233,5)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>533,3</b>	<b>533,3</b>
<b>Résultat net revenant à :</b>		
- <b>Legrand</b>	531,7	530,5
- <b>Intérêts minoritaires</b>	1,6	2,8
Résultat net par action (euros) (notes 2.17 et 11.2)	2,001	2,002
Résultat net dilué par action (euros) (notes 2.17 et 11.2)	1,976	1,973

## Etat du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Legrand</b>	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net de la période	533,3	533,3
<i>Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion (notes 2.3 et 13.2)	119,2	(194,1)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	12,2	(3,1)
<i>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Ecart actuariels (notes 2.15 et 16.1)	(22,4)	14,7
Impôts différés sur écarts actuariels	6,2	(4,9)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>648,5</b>	<b>345,9</b>
<b>Dont résultat global revenant à :</b>		
- <b>Legrand</b>	646,7	344,7
- <b>Intérêts minoritaires</b>	1,8	1,2

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 2.4 et 10)	726,0	602,8
Valeurs mobilières de placement	3,1	3,0
Créances d'impôt courant ou exigible	60,0	45,9
Créances clients et comptes rattachés (notes 2.5 et 8)	500,4	474,3
Autres créances (note 9)	152,1	138,5
Stocks (notes 2.9 et 7)	622,7	620,9
Autres actifs financiers courants (note 22)	0,6	0,0
<b>Total Actifs courants</b>	<b>2 064,9</b>	<b>1 885,4</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles (notes 2.6 et 4)	1 853,3	1 821,1
<i>Goodwill</i> (notes 2.7 et 5)	2 563,7	2 411,7
Immobilisations corporelles (notes 2.8 et 6)	556,6	560,6
Autres titres immobilisés	0,9	0,8
Impôts différés (notes 2.10 et 20)	93,7	94,5
Autres actifs non courants	3,1	2,5
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>5 071,3</b>	<b>4 891,2</b>
<b>Total Actif</b>	<b>7 136,2</b>	<b>6 776,6</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Emprunts courants (notes 2.18 et 14.2)	71,4	86,9
Dettes d'impôt courant ou exigible	15,0	24,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481,8	468,8
Provisions courantes (note 15)	86,6	99,9
Autres passifs courants (note 17)	461,5	441,8
Autres passifs financiers courants (note 22)	0,4	0,1
<b>Total Passifs courants</b>	<b>1 116,7</b>	<b>1 122,0</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Impôts différés (notes 2.10 et 20)	658,6	661,8
Provisions non courantes (notes 15 et 16.2)	113,9	100,4
Autres passifs non courants	0,8	0,4
Avantages postérieurs à l'emploi (notes 2.15 et 16.1)	177,0	156,7
Emprunts non courants (notes 2.18 et 14.1)	1 513,3	1 486,6
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>2 463,6</b>	<b>2 405,9</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 11)	1 065,4	1 062,4
Réserves (note 13.1)	2 761,9	2 575,8
Réserves de conversion (note 13.2)	(281,8)	(400,8)
Capitaux propres revenant au Groupe	3 545,5	3 237,4
Intérêts minoritaires	10,4	11,3
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>3 555,9</b>	<b>3 248,7</b>
<b>Total Passif</b>	<b>7 136,2</b>	<b>6 776,6</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2014	2013
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>533,3</b>	<b>533,3</b>
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissement des immobilisations corporelles (note 18.1)	94,5	101,5
– Amortissement des immobilisations incorporelles (note 18.1)	40,5	39,2
– Amortissement des frais de développement (note 18.1)	30,5	27,7
– Amortissement des charges financières	2,1	1,9
– Perte de valeur du <i>goodwill</i> (notes 5 et 18.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés	(5,0)	(10,6)
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 15 et 16)	20,4	31,8
– Pertes (gains) de change	11,6	(4,9)
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	0,8	0,4
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0,0	(0,5)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :		
– Stocks (note 7)	40,2	(49,9)
– Créances clients et comptes rattachés (note 8)	1,9	(22,9)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(16,5)	30,3
– Autres actifs et passifs opérationnels	(27,9)	14,6
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>726,4</b>	<b>691,9</b>
– Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	6,3	4,3
– Investissements (notes 4 et 6)	(96,3)	(103,9)
– Frais de développement capitalisés	(29,0)	(29,1)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(0,4)	(2,7)
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 3)	(100,7)	(131,7)
<b>Flux de trésorerie des investissements</b>	<b>(220,1)</b>	<b>(263,1)</b>
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 11)	33,6	23,4
– Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 11)	(87,5)	(30,1)
– Dividendes payés par Legrand*	(279,3)	(265,1)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(3,8)	(3,8)
– Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit (note 14)	4,2	2,4
– Remboursement d'emprunts (note 14)	(60,0)	(16,5)
– Frais d'émission de la dette	(1,1)	0,0
– Cession (acquisition) de valeurs mobilières de placement	0,3	0,0
– Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	22,9	(3,3)
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 3)	(28,7)	(1,7)
<b>Flux de trésorerie des opérations financières</b>	<b>(399,4)</b>	<b>(294,7)</b>
Effet net des conversions sur la trésorerie	16,3	(25,6)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>123,2</b>	<b>108,5</b>
Trésorerie en début d'exercice	602,8	494,3
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 10)</b>	<b>726,0</b>	<b>602,8</b>
Détail de certains éléments :		
– <i>cash flow</i> libre ** (note 24)	607,4	563,2
– intérêts payés *** au cours de l'exercice	69,8	69,6
– impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	216,5	196,8

\*se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

\*\*le *cash flow* libre normalisé est présenté en note 24

\*\*\*les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres revenant à Legrand				Total	Intérêts minori- taires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Ecart actuariels*			
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>1 057,5</b>	<b>2 378,7</b>	<b>(208,3)</b>	<b>(42,8)</b>	<b>3 185,1</b>	<b>5,5</b>	<b>3 190,6</b>
Résultat net de la période		530,5			530,5	2,8	533,3
Autres éléments du résultat global		(3,1)	(192,5)	9,8	(185,8)	(1,6)	(187,4)
<i>Résultat global de la période</i>		<i>527,4</i>	<i>(192,5)</i>	<i>9,8</i>	<i>344,7</i>	<i>1,2</i>	<i>345,9</i>
Amendements IAS 19		(5,3)			(5,3)		(5,3)
Dividendes versés		(265,1)			(265,1)	(3,8)	(268,9)
Augmentation de capital et prime d'émission	4,9	18,5			23,4		23,4
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(30,1)			(30,1)		(30,1)
Variation de périmètre**		(35,3)			(35,3)	8,4	(26,9)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Paiements fondés sur des actions		20,4			20,4		20,4
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1 062,4</b>	<b>2 608,8</b>	<b>(400,8)</b>	<b>(33,0)</b>	<b>3 237,4</b>	<b>11,3</b>	<b>3 248,7</b>
Résultat net de la période		531,7			531,7	1,6	533,3
Autres éléments du résultat global		12,2	119,0	(16,2)	115,0	0,2	115,2
<i>Résultat global de la période</i>		<i>543,9</i>	<i>119,0</i>	<i>(16,2)</i>	<i>646,7</i>	<i>1,8</i>	<i>648,5</i>
Dividendes versés		(279,3)			(279,3)	(3,8)	(283,1)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 11)	6,2	27,4			33,6		33,6
Annulation d'actions propres (note 11)	(3,2)	(34,3)			(37,5)		(37,5)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 11)		(50,0)			(50,0)		(50,0)
Variation de périmètre**		(15,2)			(15,2)	1,1	(14,1)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,2)			(0,2)		(0,2)
Paiements fondés sur des actions (note 12.1)		10,0			10,0		10,0
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1 065,4</b>	<b>2 811,1</b>	<b>(281,8)</b>	<b>(49,2)</b>	<b>3 545,5</b>	<b>10,4</b>	<b>3 555,9</b>

\*nets d'impôts différés

\*\*les variations de périmètre correspondent principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1 - Informations générales	8
Note 2 - Principes comptables	8
Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation	23
Note 4 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)	24
Note 5 - Goodwill (Note 2.7)	26
Note 6 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)	29
Note 7 - Stocks (Note 2.9)	31
Note 8 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)	31
Note 9 - Autres créances	32
Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)	32
Note 11 - Capital social et résultat net par action (Note 2.17)	33
Note 12 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions de performance, participation et intéressement des salariés aux bénéfices (Note 2.13)	36
Note 13 - Réserves et réserves de conversion	39
Note 14 - Emprunts non courants et courants (Note 2.18)	40
Note 15 - Provisions	43
Note 16 - Avantages long terme au personnel (Note 2.15)	44
Note 17 - Autres passifs courants	50
Note 18 - Analyse de certains frais	50
Note 19 - Charges financières nettes	50
Note 20 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)	51
Note 21 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	53
Note 22 - Instruments financiers et gestion des risques financiers	55
Note 23 - Informations relatives aux parties liées	62
Note 24 - Informations par segments géographiques (Note 2.16)	63
Note 25 - Informations trimestrielles – non auditées	65
Note 26 - Liste des sociétés consolidées	68
Note 27 - Evénements postérieurs à la clôture	69

## Note 1 - Informations générales

---

Legrand (la « Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 80 pays et vend ses produits dans près de 180 pays. Ses marchés sont la France (20,3 %), l'Italie (10,3 %), les États-Unis / Canada (19,0 %), le Reste de l'Europe (18,3 %) et le Reste du Monde (32,1 %). Les États-Unis / Canada et les nouvelles économies représentent 57 % des ventes du Groupe.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Le 2 avril 2014, le document de référence au titre de l'exercice 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.14-0274.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 11 février 2015 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

## Note 2 - Principes comptables

---

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Normes et Interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables au Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 2.20.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 2.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations

### 2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et appliqués par le Groupe par anticipation en 2013

Non applicable.

### 2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sans incidence sur les états financiers du Groupe

Normes finales – Consolidation, Partenariats et Informations à fournir

En mai 2011, l'IASB a publié les Normes finales – Etats financiers consolidés (IFRS 10), Partenariats (IFRS 11), Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12) ainsi que les amendements apportés en conséquence à IAS 27 nouvellement intitulé « Etats financiers individuels » et à IAS 28 nouvellement intitulé « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises ».

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » introduit un modèle unique de consolidation pour toutes les entités basé sur la notion de contrôle, sans égard à la nature de l'entité.

La nouvelle norme IFRS 11 « Partenariats » introduit de nouvelles exigences pour les partenariats, avec notamment l'application de la méthode de la mise en équivalence aux coentreprises (*joint-ventures*).

La nouvelle norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées.

Amendements IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » qui clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers.

Amendements IAS 36 – Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs financiers

En mai 2013, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 36, qui requiert notamment de décrire les techniques d'évaluation utilisées, ainsi que d'indiquer, lorsqu'une perte de valeur (ou reprise de perte de valeur pour les actifs autres que les *goodwill*) est constatée, les hypothèses clés sur lesquelles est fondée l'évaluation de la juste valeur dans l'évaluation actuelle et dans l'évaluation antérieure.

## Amendements IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 39, selon lequel la novation d'un instrument dérivé (remplacement d'un contrat par un nouveau contrat) n'a plus, sous certaines conditions, à être considérée comme une expiration ou une résiliation de l'instrument entraînant la cessation de l'application de la comptabilité de couverture.

### 2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec incidence sur les états financiers du Groupe

Non applicable.

### 2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

## IFRIC 21 – Droits et Taxes

En mai 2013, le Comité d'Interprétation des IFRS a publié IFRIC 21 – Droits et Taxes (« *Levies* ») qui vise à clarifier le fait générateur de la charge relative à tous les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices. Cette interprétation va modifier les pratiques existantes pour les taxes annuelles dont l'exigibilité est déclenchée par le fait d'être en activité à une date spécifiée ou par l'atteinte d'un certain seuil d'activité.

En juin 2014, IFRIC 21 a été adoptée par l'Union Européenne, avec application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014, une application par anticipation étant autorisée. Son impact doit être comptabilisé de façon rétroactive en application de la norme IAS 8.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation IFRIC 21, les impacts attendus de cette interprétation n'étant pas significatifs sur les états financiers du Groupe. En outre, il est à noter que l'application de cette interprétation ne devrait avoir des impacts qu'au niveau des différents trimestres, pour certains droits et taxes seulement.

Si le Groupe avait appliqué IFRIC 21 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les impacts pour le Groupe (principalement en France) auraient été les suivants :

- diminution du résultat opérationnel du premier trimestre d'environ 7 millions d'euros ;
- diminution du résultat opérationnel du premier semestre d'environ 4 millions d'euros ;
- diminution du résultat opérationnel des 9 premiers mois d'environ 2 millions d'euros ;
- aucun impact sur le résultat opérationnel de l'année pleine.

La contrepartie de ces diminutions du résultat opérationnel étant une augmentation des autres passifs courants, l'application d'IFRIC 21 n'aurait eu aucun impact sur le *cash flow* libre.

### 2.1.5 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

#### IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9 – Instruments financiers qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Cette norme couvre trois problématiques : le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers.

De façon inchangée par rapport à IAS 39, tous les passifs financiers peuvent être évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers détenus à des fins de transaction qui doivent être évalués à la juste valeur.

Par ailleurs, IFRS 9 introduit une méthode unique de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39, et s'appliquant également, de manière simplifiée, aux actifs financiers couverts par IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients. Cette méthode repose notamment sur la notion de pertes de crédit attendues, applicable quelle que soit la qualité de crédit de l'actif financier.

Enfin, si la plupart des règles de comptabilité de couverture définies par IAS 39 restent applicables, IFRS 9 vient élargir au-delà des instruments dérivés le périmètre des instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture, tout en privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place.

Cette norme, qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients qui remplace IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction.

IFRS 15 précise les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires, quels que soient les types de contrat conclus par l'entité avec ses clients. Par ailleurs, elle requiert de donner des informations sur les contrats conclus, notamment dans le cas des contrats conclus sur une durée supérieure à un an, et de décrire les hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les montants de chiffre d'affaires à comptabiliser.

Cette norme, qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Groupe a commencé à examiner ces normes afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'elles pourraient entraîner dans les informations communiquées.

## 2.2 Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

Le Groupe ne détient aucune participation mise en équivalence.

## 2.3 Conversion des opérations en devises

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture des comptes des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète de ces sociétés.

Une créance à recevoir ou une dette à payer d'une ou à une entité étrangère du Groupe, dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net de cette entité. De ce fait, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs à cette créance ou cette dette sont enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres.

## 2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces autres actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

Les découverts bancaires sont considérés comme une activité de financement et sont inclus à ce titre dans les emprunts courants.

## 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie ;
- des difficultés financières reflétées par des retards de paiement de la contrepartie ou une dégradation du *rating* de la contrepartie ou de son environnement économique.

## 2.6 Immobilisations incorporelles

### 2.6.1 Marques

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques sont classées dans les actifs à durée d'utilité indéfinie lorsque, de l'avis de la Direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de leur durée d'utilisation est faite régulièrement et peut amener à reclasser les marques à durée d'utilité indéfinie en marques à durée d'utilité définie.

Les marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

### 2.6.2 Frais de développement

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.



### 2.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Elles incluent notamment :

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.
- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

### 2.6.4 Dépréciation et tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles hors goodwill

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession ; pour plus de détails, se référer à la note 2.7.2.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (« *Relief from Royalty Approach* »). Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

## 2.7 Goodwill

### 2.7.1 Regroupements d'entreprises

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe décide d'utiliser :

- i. soit la méthode du *goodwill* complet qui est la différence entre, d'une part, la somme du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises et la juste valeur des intérêts minoritaires, et, d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette méthode consiste ainsi à affecter un *goodwill* aux minoritaires ;
- ii. soit la méthode du *goodwill* partiel qui est la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires.

Le prix d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle représente la juste valeur des entités acquises.

A ce titre, il n'inclut pas les charges et frais externes relatifs à l'acquisition mais intègre les compléments de prix évalués à leur juste valeur.

Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

### 2.7.2 Tests de perte de valeur des *goodwill*

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, chaque *goodwill* est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui représente le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* correspond aux pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le *goodwill* et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de cinq ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

L'actualisation de la valeur d'utilité est calculée avec des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus avant impôt.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

## 2.8 Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage ainsi que les autres immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (voir ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles .....	40 ans
Matériel industriel.....	8 à 10 ans
Outillage.....	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur (diminuée du coût de cession).

## 2.9 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (*FIFO*). Le coût de production des produits finis et des encours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité

opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

## 2.10 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

## 2.11 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens est constaté lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Sur la base des réalisations de la période en cours, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

## 2.12 Evaluation des instruments financiers

### 2.12.1 Hiérarchisation des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7 amendée, les instruments financiers sont classés en trois catégories hiérarchisées en fonction des techniques de valorisation suivantes :

- Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif,
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

### 2.12.2 Estimation de la juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces

instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de *swap* de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat, elle est égale à la valeur actuelle des futurs *cash flows* estimatifs.

#### 2.12.3 Instruments financiers non dérivés qualifiés d'instruments de couverture

Conformément à la norme IAS 39, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture.

Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considéré comme efficace doit, en application de la norme IAS 39.102, être comptabilisée en capitaux propres.

#### 2.12.4 Instruments dérivés

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers, les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type *swap*, *cap*, option et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

##### *Méthode de comptabilisation des produits dérivés*

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

##### *Put sur intérêts minoritaires*

Dans le cas particulier des puts sur intérêts minoritaires sans transfert des risques et avantages, l'obligation contractuelle de racheter ces instruments de capitaux propres (telle que constitue la vente d'un put sur intérêts minoritaires) donne lieu à la comptabilisation d'une dette en application de la norme IAS 32. La contrepartie de cette dette est constatée en capitaux propres.

Le Groupe constate en capitaux propres les variations ultérieures de la dette relative à ces puts.

##### *Autres instruments dérivés*

Concernant les autres instruments dérivés, le Groupe pratique une analyse en substance et comptabilise les variations de la juste valeur en accord avec IAS 39.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la note 22.

## 2.13 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération fondés sur des actions, réglés soit en instruments de capitaux propres, soit par remise de numéraire.

### 2.13.1 Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en contrepartie d'un compte de capitaux propres est ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre in fine aux salariés.

### 2.13.2 Paiements fondés sur des actions réglés par remise de numéraire

Lors de l'octroi de plans de rémunérations pluriannuelles long terme indexées sur le cours de la Bourse, le Groupe évalue la valeur des instruments attribués en fonction des conditions prévues lors de la mise en place du plan de rémunération. Cette valeur est réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence par contrepartie des provisions.

## 2.14 Transferts et utilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

## 2.15 Avantages long terme au personnel

### 2.15.1 Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

#### *Régimes à cotisations définies*

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

### *Régimes à prestations définies*

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période (IAS 19R-120C). Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

#### 2.15.2 Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Les avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

#### 2.15.3 Autres avantages long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme. Ces plans sont comptabilisés en provisions, conformément à la norme IAS 19.

## **2.16 Informations sectorielles**

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en segments géographiques. Ainsi, les décisions d'affectation des ressources aux secteurs et l'évaluation de leur performance sont réalisées par le management du Groupe par pays.

## **2.17 Résultat net par action et résultat net dilué par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs

exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

## 2.18 Emprunts courants et non courants

Les emprunts courants et non courants sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières auprès d'établissements de crédit. Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

## 2.19 Coûts d'emprunt

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 amendée, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

## 2.20 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

### 2.20.1 Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des goodwill, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue, conformément aux principes comptables énoncés aux notes 2.6.4 et 2.7.2.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe. L'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les tests périodiques de perte de valeur des goodwill et des marques à durée d'utilité indéfinie, fait appel pour une part importante au jugement du management du Groupe.



### 2.20.2 Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le management.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de cet actif avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable.

### 2.20.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

### Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 est le suivant :

2013	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Daneva	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Seico	Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat	11 mois de résultat
S2S		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat
Adlec Power			Au bilan uniquement	5 mois de résultat
Tynetec			Au bilan uniquement	5 mois de résultat

2014	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Daneva	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Seico	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
S2S	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Adlec Power	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Tynetec	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Lastar Inc.	Au bilan uniquement	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat
Neat	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat	10 mois de résultat
SJ Manufacturing		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat

Les entités consolidées en 2013 et 2014, selon les tableaux ci-dessus, ont contribué au titre de l'exercice 2014 au chiffre d'affaires du Groupe pour 193,4 millions d'euros et au résultat net pour 11,6 millions d'euros. Toutes ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Le Groupe a acquis Lastar Inc., acteur de premier plan des solutions préconnectées pour réseaux Voix-Données-Images (VDI) et audio-vidéo aux Etats-Unis. Avec des implantations principalement aux Etats-Unis et en Chine, Lastar Inc. réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 130 millions de dollars américains.
- Le Groupe a acquis une participation majoritaire dans Neat, leader espagnol de l'assistance à l'autonomie et acteur majeur de ce marché en Europe. Sa participation s'élève à 51 % des titres avec option de prise de contrôle complète à partir de 2018. Basé à Madrid, Neat réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 15 millions d'euros.
- Le Groupe a acquis SJ Manufacturing, acteur de premier plan à Singapour des baies, armoires Voix-Données-Images et produits associés pour les datacenters. SJ Manufacturing réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 10 millions d'euros.

Au total, le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) ainsi que des acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales s'est élevé à 129,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2014, dont 100,7 millions d'euros correspondant à des acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie

acquise (133,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, dont 131,7 millions d'euros correspondant à des acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise).

#### Note 4 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Marques à durée d'utilité indéfinie	1 408,0	1 408,0
Marques à durée d'utilité définie	265,8	237,0
Brevets	3,3	3,9
Autres immobilisations incorporelles	176,2	172,2
	<b>1 853,3</b>	<b>1 821,1</b>

Les marques *Legrand* et *Bticino* représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie.

Les marques s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur brute au début de la période	1 765,5	1 749,3
- Acquisitions	29,4	41,4
- Ajustements	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	32,2	(25,2)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>1 827,1</b>	<b>1 765,5</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(120,5)	(105,0)
- Dotations	(22,3)	(21,0)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(10,5)	5,5
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(153,3)</b>	<b>(120,5)</b>
<b>Valeur nette à la fin de la période</b>	<b>1 673,8</b>	<b>1 645,0</b>

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2014, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	10,4 à 13,1 %	2,8 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2014, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme (évolution défavorable de 50 points de base pour ces deux facteurs) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2013, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	9,4 à 9,9 %	2,8 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2013, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur brute au début de la période	578,7	582,0
- Acquisitions	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	7,1	(3,3)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>585,8</b>	<b>578,7</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(574,8)	(576,5)
- Dotations	(0,7)	(0,7)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	(7,0)	2,4
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(582,5)</b>	<b>(574,8)</b>
<b>Valeur nette à la fin de la période</b>	<b>3,3</b>	<b>3,9</b>

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Frais de développement capitalisés	289,8	260,0
Logiciels	96,6	95,0
Autres	88,4	76,1
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>474,8</b>	<b>431,1</b>
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(298,6)	(258,9)
<b>Valeur nette à la fin de la période</b>	<b>176,2</b>	<b>172,2</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

## Note 5 - Goodwill (Note 2.7)

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
France	676,0	675,8
Italie	366,8	366,8
Reste de l'Europe	270,2	271,8
USA/Canada	507,1	404,1
Reste du Monde	743,6	693,2
	<b>2 563,7</b>	<b>2 411,7</b>

Aux fins des tests de perte de valeur, un *goodwill* a été alloué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

La France, l'Italie, et les USA/Canada constituent chacune des UGT à part entière, tandis que les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde » incluent chacune plusieurs UGT.

Dans les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde », aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT (unité génératrice de trésorerie) n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total.

L'affectation géographique des *goodwill* s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur brute au début de la période	2 447,5	2 493,3
- Acquisitions	60,2	108,8
- Ajustements	(6,4)	(42,4)
- Effet de conversion	99,7	(112,2)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>2 601,0</b>	<b>2 447,5</b>
Pertes de valeur au début de la période	(35,8)	(38,1)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	(1,5)	2,3
<b>Pertes de valeur à la fin de la période</b>	<b>(37,3)</b>	<b>(35,8)</b>
<b>Valeur nette à la fin de la période</b>	<b>2 563,7</b>	<b>2 411,7</b>

Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*.

Ces UGT, auxquelles un *goodwill* a été alloué, font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Une comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le *goodwill*, et la valeur d'utilité des UGT. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT concernées.

Pour la période close au 31 décembre 2014, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		676,0	9,4 %	2 %
Italie		366,8	14,6 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	270,2	8,5 à 20,6 %	2 à 5 %
USA/Canada		507,1	9,8 %	3 %
Reste du Monde		743,6	8,8 à 21,1 %	2 à 5 %
		<b>2 563,7</b>		

Pour la période close le 31 décembre 2014 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 50 points de base pour ces trois facteurs) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2013, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		675,8	10,5 %	2 %
Italie		366,8	15,4 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	271,8	8,7 à 20,4 %	2 à 5 %
USA/Canada		404,1	10,5 %	3 %
Reste du Monde		693,2	10,3 à 18,6 %	2 à 5 %
		<b>2 411,7</b>		

Pour la période close le 31 décembre 2013 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Le goodwill des acquisitions comportant des minoritaires a été valorisé en utilisant la méthode du goodwill partiel (note 2.7.1).

L'allocation initiale du prix d'acquisition des sociétés acquises n'est pas définitive. En conséquence, les goodwill qui y sont attachés peuvent être ajustés au cours de l'année suivant cette allocation initiale.

Les allocations de prix d'acquisition pour les périodes closes au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Marques	29,3	41,4
- Impôts différés sur Marques	(1,1)	(3,4)
- Brevets	0,0	0,0
- Impôts différés sur Brevets	0,0	0,0
- Autres immobilisations incorporelles	6,0	7,2
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0
- Goodwill	60,2	108,8

## Note 6 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)

### 6.1 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice 2014 s'analysent comme suit :

31 décembre 2014					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillage	Immobilisa- tions en cours et autres	Total
<i>Valeur brute</i>					
Au début de la période	54,2	580,0	1 621,2	266,8	2 522,2
- Acquisitions	0,0	6,4	32,9	49,1	88,4
- Cessions	(0,3)	(19,3)	(59,1)	(6,8)	(85,5)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,8)	11,9	31,9	(32,8)	10,2
- Effet de conversion	0,8	3,8	17,7	12,0	34,3
<b>A la fin de la période</b>	<b>53,9</b>	<b>582,8</b>	<b>1 644,6</b>	<b>288,3</b>	<b>2 569,6</b>
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Au début de la période	(8,1)	(362,7)	(1 402,8)	(188,0)	(1 961,6)
- Dotations	(0,5)	(17,5)	(64,6)	(11,9)	(94,5)
- Reprises	0,0	15,6	57,8	6,2	79,6
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(1,9)	(2,8)	(4,5)	(9,2)
- Effet de conversion	0,0	(2,9)	(14,7)	(9,7)	(27,3)
<b>A la fin de la période</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(369,4)</b>	<b>(1 427,1)</b>	<b>(207,9)</b>	<b>(2 013,0)</b>
<i>Valeur nette</i>					
Au début de la période	46,1	217,3	218,4	78,8	560,6
- Acquisitions / Dotations	(0,5)	(11,1)	(31,7)	37,2	(6,1)
- Cessions / Reprises	(0,3)	(3,7)	(1,3)	(0,6)	(5,9)
- Transferts et changements du périmètre de consolidation	(0,8)	10,0	29,1	(37,3)	1,0
- Effet de conversion	0,8	0,9	3,0	2,3	7,0
<b>A la fin de la période</b>	<b>45,3</b>	<b>213,4</b>	<b>217,5</b>	<b>80,4</b>	<b>556,6</b>

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 8,5 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur nette comptable.



Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice 2013 s'analysaient comme suit :

<b>31 décembre 2013</b>					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillage	Immobilisa- tions en cours et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
Au début de la période	56,2	579,3	1 602,4	291,4	2 529,3
- Acquisitions	0,0	9,7	41,3	44,4	95,4
- Cessions	(0,7)	(10,4)	(40,6)	(16,2)	(67,9)
- Transferts et changements du périmètre					
de consolidation	0,2	11,6	55,2	(41,1)	25,9
- Effet de conversion	(1,5)	(10,2)	(37,1)	(11,7)	(60,5)
<b>A la fin de la période</b>	<b>54,2</b>	<b>580,0</b>	<b>1 621,2</b>	<b>266,8</b>	<b>2 522,2</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Au début de la période	(8,2)	(354,5)	(1 375,9)	(214,1)	(1 952,7)
- Dotations	(0,6)	(19,0)	(68,7)	(13,2)	(101,5)
- Reprises	0,7	9,6	39,5	14,9	64,7
- Transferts et changements du périmètre					
de consolidation	0,0	(3,7)	(24,2)	16,6	(11,3)
- Effet de conversion	0,0	4,9	26,5	7,8	39,2
<b>A la fin de la période</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(362,7)</b>	<b>(1 402,8)</b>	<b>(188,0)</b>	<b>(1 961,6)</b>
<b>Valeur nette</b>					
Au début de la période	48,0	224,8	226,5	77,3	576,6
- Acquisitions / Dotations	(0,6)	(9,3)	(27,4)	31,2	(6,1)
- Cessions / Reprises	0,0	(0,8)	(1,1)	(1,3)	(3,2)
- Transferts et changements du périmètre					
de consolidation	0,2	7,9	31,0	(24,5)	14,6
- Effet de conversion	(1,5)	(5,3)	(10,6)	(3,9)	(21,3)
<b>A la fin de la période</b>	<b>46,1</b>	<b>217,3</b>	<b>218,4</b>	<b>78,8</b>	<b>560,6</b>

## 6.2 Les immobilisations corporelles correspondant à des biens loués (location financement) capitalisés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Terrains	2,3	2,3
Constructions	30,9	36,1
Matériel et outillage	30,9	31,4
	64,1	69,8
Amortissements cumulés	(38,4)	(39,7)
	<b>25,7</b>	<b>30,1</b>

## 6.3 Les obligations découlant de ces contrats de location financement sont enregistrées au bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Emprunts non courants	11,2	12,4
Emprunts courants	1,4	1,3
	<b>12,6</b>	<b>13,7</b>

**6.4 L'échéancier des loyers minimaux relatifs aux biens loués capitalisés (location financement) se présente comme suit :**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Moins d'un an	1,6	1,5
Un à deux ans	1,5	1,5
Deux à trois ans	1,4	1,4
Trois à quatre ans	1,3	1,3
Quatre à cinq ans	1,3	1,3
Au-delà de cinq ans	6,1	7,4
	<b>13,2</b>	<b>14,4</b>
Dont intérêts	(0,6)	(0,7)
<b>Valeur nette des loyers futurs minimaux</b>	<b>12,6</b>	<b>13,7</b>

**Note 7 - Stocks (Note 2.9)**

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Matières premières, fournitures et emballages	234,2	231,7
Produits semi-finis	85,9	90,8
Produits finis	408,0	403,4
	<b>728,1</b>	<b>725,9</b>
Dépréciation	(105,4)	(105,0)
	<b>622,7</b>	<b>620,9</b>

**Note 8 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)**

En 2014, le Groupe a réalisé la grande majorité de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentaient approximativement 23 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client distributeur ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Créances clients et comptes rattachés	568,5	538,7
Dépréciation	(68,1)	(64,4)
	<b>500,4</b>	<b>474,3</b>

Les caractéristiques des contrats de cession de créances ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients un montant de 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2014, conformément à la norme IAS 39 (25,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Echéances inférieures à 3 mois	91,3	82,3
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	26,0	21,4
Echéances supérieures à 12 mois	27,8	22,6
	<b>145,1</b>	<b>126,3</b>

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (56,2 millions d'euros au 31 décembre 2013). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Echéances inférieures à 3 mois	9,8	13,3
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	22,7	20,3
Echéances supérieures à 12 mois	27,8	22,6
	<b>60,3</b>	<b>56,2</b>

## Note 9 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances personnel	3,6	3,2
Autres créances	34,0	28,7
Charges constatées d'avance	24,7	23,7
Autres taxes	89,8	82,9
	<b>152,1</b>	<b>138,5</b>

Ces actifs sont valorisés au coût historique et il n'existe pas d'élément ou de circonstance particulière ayant entraîné de perte de valeur.

## Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 726,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 et correspondent pour l'essentiel à des dépôts bancaires dont l'échéance initiale n'excède pas 3 mois (note 22.2.1). Sur ce montant, environ 14,0 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe.

## Note 11 - Capital social et résultat net par action (Note 2.17)

Le capital social au 31 décembre 2014 est de 1 065 430 460 euros représenté par 266 357 615 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, auxquelles correspondent 280 545 197 droits de vote.

Il existe une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Le Groupe détient 493 806 actions au 31 décembre 2014 contre 170 527 actions au 31 décembre 2013, soit 323 279 actions supplémentaires correspondant :

- au rachat de 2 020 000 actions en dehors du contrat de liquidité,
- au transfert de 814 221 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance,
- à l'annulation de 800 000 actions (voir 11.1), et
- à la cession nette de 82 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir 11.2.2).

Sur les 493 806 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2014, 468 806 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en 11.2.1, et 25 000 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

### 11.1 Evolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2014 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2013	265 590 517	4	1 062 362 068	1 108 075 425
Souscription d'actions du plan d'options 2007	138 165	4	552 660	2 929 098
Souscription d'actions du plan d'options 2008	155 650	4	622 600	2 580 677
Souscription d'actions du plan d'options 2009	101 464	4	405 856	925 352
Souscription d'actions du plan d'options 2010	1 171 819	4	4 687 276	20 881 815
Annulation d'actions propres	(800 000)	4	(3 200 000)	(34 262 266)
Au 31/12/2014	266 357 615	4	1 065 430 460	1 101 130 101

Le conseil d'administration du 27 mai 2014 a décidé l'annulation de 800 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées sur le mois de mai 2014). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 34 262 266 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2010, 1 567 098 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2014, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 33,6 millions d'euros.

## **11.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité**

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 493 806 actions (170 527 au 31 décembre 2013 dont 63 027 au titre de rachat d'actions et 107 500 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

### 11.2.1 Rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a racheté 2 020 000 actions pour une valeur de 91 394 476.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 468 806 actions pour une valeur d'acquisition de 20 233 807 euros, affectées à :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 63 885 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 700 523 euros,
- la cession d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 4 921 actions et pour une valeur d'acquisition de 122 631 euros, et
- l'annulation des titres rachetés pour 400 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 18 410 653 euros.

### 11.2.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par le Groupe au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 25 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 1 054 334 euros.

Les mouvements sur l'exercice 2014, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 4 104 013 euros et correspondent aux cessions, nettes d'acquisitions, de 82 500 actions.

### 11.3 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net revenant à Legrand ( <i>en millions d'euros</i> )	A	531,7	530,5
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	265 703 963	264 932 592
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
Actions de performance		1 216 927	1 570 422
Options		2 180 559	2 443 512
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	269 101 449	268 946 526
Options et actions de performance restantes en fin de période		5 018 871	7 429 316
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(1 937 500)	(867 500)
Actions de performance transférées durant la période		814 221	848 557
Résultat net par action ( <i>euros</i> ) (note 2.18)	A/B	2,001	2,002
Résultat net dilué par action ( <i>euros</i> ) (note 2.18)	A/C	1,976	1,973
Dividendes versés par action ( <i>euros</i> )		1,050	1,000

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2014, le Groupe :

- a émis 1 567 098 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options,
- a transféré 814 221 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 2 020 000 actions rachetées sur la période,
- et a par ailleurs procédé à des cessions nettes de 82 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2014, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 2,000 euros et 1,966 euro au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe :

- a émis 1 215 642 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options,
- a transféré 848 557 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 860 000 actions rachetées sur la période,
- et a également procédé à des acquisitions nettes de 7 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2013, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,999 euro et 1,962 euro au 31 décembre 2013.

## Note 12 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions de performance, participation et intéressement des salariés aux bénéfices (Note 2.13)

### 12.1 Plans d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007 à 2012 de Legrand

#### 12.1.1 Plans d'actions de performance

Depuis le Plan 2012, aucune attribution d'actions de performance n'a été effectuée. Comme expliqué en note 16.2, des plans de rémunérations pluriannuelles long terme ont été mis en place à partir de 2013.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2010 <sup>(1)</sup>	Plan 2011 <sup>(2)</sup>	Plan 2012 <sup>(3)</sup>
Date d'Assemblée	15/05/2007	27/05/2010	26/05/2011
Date du Conseil d'administration	04/03/2010	03/03/2011	07/03/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	896 556	1 592 712	985 656
<i>dont le nombre attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>62 163</i>	<i>127 888</i>	<i>30 710</i>
• Gilles Schnepf	38 373	65 737	30 710
• Olivier Bazil	23 790	62 151	
	Plan résidents : 05/03/2012	Plan résidents : 04/03/2013	Plan résidents : 08/03/2014
	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date d'acquisition des actions	Plan résidents : 06/03/2014	Plan résidents : 05/03/2015	Plan résidents : 09/03/2016
	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date de fin de période de conservation			
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	(834 310)	(710 271)	(386 295)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	(62 246)	(75 934)	(25 665)
<b>Actions attribuées gratuitement restantes au 31/12/2014</b>	<b>0</b>	<b>806 507</b>	<b>573 696</b>

(1) **Plan 2010** : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

(2) **Plan 2011** : Concernant les attributions au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2010 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 3 mars 2011 en fonction de l'atteinte de ces objectifs. De plus, l'acquisition définitive de l'essentiel des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux est, depuis le Plan 2011, soumise à des conditions de performance définies par le Conseil

d'administration. Ces conditions de performance combinent à la fois un critère externe (performance de la marge nette consolidée par rapport à un panier de comparables sur 4 ans) et deux critères internes (performance de résultat économique\* et de marge économique sur des périodes successives de 4 ans). Au total, pour le Plan 2011 au titre de l'exercice 2010, l'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux était donc soumise à un double jeu de conditions de performance, ces dernières s'appliquant au moment de l'attribution initiale ainsi qu'au moment de l'acquisition définitive. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux arrivant à échéance en 2013, le Conseil d'administration réuni le 6 mars 2013 a procédé à la revue des conditions de performance applicables aux dirigeants mandataires sociaux et a confirmé le fait que ces dernières avaient été atteintes à 100%. Par conséquent, 100% de l'allocation initiale a fait l'objet d'une attribution définitive au profit des dirigeants mandataires sociaux.

- (3) **Plan 2012** : En ce qui concerne les attributions au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2011 les objectifs à atteindre en matière de résultat économique. Sur la base du niveau de réalisation de l'objectif de résultat économique\*, le Conseil d'administration du 7 mars 2012 a déterminé l'attribution initiale de 30 710 actions de performance à Monsieur Gilles Schnepf. En complément, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de renforcer les conditions de performance relatives à l'acquisition définitive de la totalité des actions de performance par Monsieur Gilles Schnepf, pouvant ainsi annuler tout ou partie de l'attribution initiale. Ainsi, l'attribution initiale n'était intégralement acquise qu'à la condition d'un accroissement du résultat économique\* sur une période de 4 ans précédant l'acquisition définitive des actions de performance démontrant ainsi la création de valeur dans la durée. Toutefois, si ce premier critère n'était pas atteint, un second critère devait être examiné afin de vérifier si la performance du Groupe, mesurée par la marge économique, était supérieure à celle d'un panier de comparables sur ces périodes. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social arrivant à échéance en 2014, le Conseil d'administration réuni le 5 mars 2014 a procédé à la revue des conditions de performance applicables au dirigeant mandataire social. Après examen du premier critère de performance, le Conseil d'administration a constaté qu'il était réalisé. Par conséquent, le Conseil d'administration a fixé à 30 710 le nombre d'actions faisant l'objet d'une attribution définitive au profit du dirigeant mandataire social, soit 100% de l'allocation initiale.

\* *Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.*

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions (soit 1 380 203 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du Plan 2012, au titre de l'exercice 2011, le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux les mieux dotés est de 27 911 actions.



## 12.1.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 638 137	2 015 239	1 185 812	3 254 726
<i>dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>79 281</i>	<i>141 231</i>	<i>93 964</i>	<i>217 646</i>
• Gilles Schnepf	40 745	72 583	48 300	134 351
• Olivier Bazil	38 536	68 648	45 664	83 295
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	25,20 euros	20,58 euros	13,12 euros	21,82 euros
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	(1 004 897)	(1 120 900)	(579 260)	(1 177 328)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(107 421)	(121 239)	(107 612)	(236 589)
<b>Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2014</b>	<b>525 819</b>	<b>773 100</b>	<b>498 940</b>	<b>1 840 809</b>

(1) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(2) Les options attribuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2006, en fonction d'objectifs de performance économique.

(3) Les options attribuées au cours de l'exercice 2008 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2007, en fonction d'objectifs de performance économique.

(4) Les options attribuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

(5) Les options attribuées au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

\* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à 44,28 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 3 638 668 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 1,4 % du capital de la Société (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options) au 31 décembre 2014.

#### 12.1.3 Paiements fondés sur des actions : charges IFRS 2

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (20,4 millions d'euros au 31 décembre 2013). Se référer par ailleurs à la note 16.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme mis en place à partir de 2013 (note 2.13).

### **12.2 Participation et intéressement des salariés aux bénéfices**

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Une charge à payer de 30,4 millions d'euros relative aux charges de participation et intéressement, y compris charges sociales, a été comptabilisée au titre de l'exercice 2014.

## **Note 13 - Réserves et réserves de conversion**

---

### **13.1 Réserves**

Les réserves consolidées non distribuées de Legrand et de ses filiales s'élèvent à 2 761,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les réserves sociales et le résultat de l'exercice de Legrand sont distribuables à hauteur de 1 286,8 millions d'euros à cette même date.

### **13.2 Réserves de conversion**

Comme indiqué à la note 2.3, la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dollar américain	(73,6)	(156,3)
Autres devises	(208,2)	(244,5)
	<b>(281,8)</b>	<b>(400,8)</b>

Le Groupe opère dans plus de 80 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le real brésilien, la roupie indienne, la livre turque, le peso chilien, le dollar australien, le rouble russe, et le yuan chinois.

Comme indiqué en note 2.12, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en diminution des réserves de conversion pour un montant de 39,0 millions d'euros sur l'exercice 2014, soit un solde de 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, comme indiqué en note 2.3, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 3,1 million d'euros sur l'exercice 2014, soit un solde de 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 venant diminuer les réserves de conversion.

## Note 14 - Emprunts non courants et courants (Note 2.18)

### 14.1 Emprunts non courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts. La diversification de ses sources de financement lui permet de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations <i>Yankee</i>	318,9	279,5
Emprunts obligataires	1 100,0	1 100,8
Autres emprunts *	102,0	114,8
	<b>1 520,9</b>	<b>1 495,1</b>
Coûts d'émission de la dette	(7,6)	(8,5)
	<b>1 513,3</b>	<b>1 486,6</b>

\*dont 49,7 millions d'euros correspondant au montant investi par les salariés dans le fonds commun de placement intitulé « Legrand Obligations Privées » (55,2 millions au 31 décembre 2013).

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 22.2.2) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Euro	1 140,6	1 155,3
Dollar américain	318,9	279,5
Autres devises	61,4	60,3
	<b>1 520,9</b>	<b>1 495,1</b>

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) au 31 décembre 2014 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations <i>Yankee</i>	Emprunts obligataires	Autres emprunts
Un à deux ans			37,6
Deux à trois ans		300,0	18,8
Trois à quatre ans		400,0	29,3
Quatre à cinq ans		0,0	9,1
Au-delà de cinq ans	318,9	400,0	7,2
	<b>318,9</b>	<b>1 100,0</b>	<b>102,0</b>

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) au 31 décembre 2013 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations <i>Yankee</i>	Emprunts obligataires	Autres emprunts
Un à deux ans		0,8	6,4
Deux à trois ans		0,0	45,2
Trois à quatre ans		300,0	36,3
Quatre à cinq ans		400,0	19,6
Au-delà de cinq ans	279,5	400,0	7,3
	<b>279,5</b>	<b>1 100,8</b>	<b>114,8</b>

Les taux d'intérêt moyens des emprunts s'analysent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations <i>Yankee</i>	8,50 %	8,50 %
Emprunts obligataires	3,75 %	3,73 %
Autres emprunts	2,23 %	2,17 %

#### 14.1.1 Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, le Groupe a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolving de 900 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe. Au 31 décembre 2014, sur la base de cette notation, la marge appliquée est de 0,25 %. Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'utilise pas cette ligne de crédit.

#### 14.1.2 Obligations Yankee à 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

#### 14.1.3 Emprunts obligataires

En février 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mars 2011, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

## 14.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Billets de trésorerie	15,0	0,0
Autres emprunts	56,4	86,9
	<b>71,4</b>	<b>86,9</b>

## Note 15 - Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2014 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014					
	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	15,8	72,9	15,8	20,6	75,2	200,3
Changements du périmètre de consolidation	0,3	0,0	0,5	4,9	0,0	5,7
Dotations aux provisions	6,3	20,6	2,3	9,0	41,5	79,7
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(3,5)	(6,3)	(4,7)	(17,7)	(5,1)	(37,3)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,0)	(26,7)	0,0	(1,7)	(8,1)	(38,5)
Reclassements	0,0	1,7	(3,1)	(0,1)	(8,2)	(9,7)
Effet de conversion	0,7	0,6	0,5	0,6	(2,1)	0,3
<b>A la fin de la période</b>	<b>17,6</b>	<b>62,8</b>	<b>11,3</b>	<b>15,6</b>	<b>93,2</b>	<b>200,5</b>
<i>dont part non courante</i>	<i>5,6</i>	<i>35,9</i>	<i>8,0</i>	<i>1,2</i>	<i>63,2</i>	<i>113,9</i>

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans le paragraphe 16.2 pour un montant de 38,6 millions d'euros (se référer par ailleurs au tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance attribués précédemment et décrits dans la note 12).

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 13,8 millions d'euros, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

La variation des provisions sur l'exercice 2013 s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013					
	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	24,1	57,9	45,9	22,6	62,4	212,9
Changements du périmètre de consolidation	0,3	0,2	0,4	0,0	0,1	1,0
Dotations aux provisions	3,9	23,8	0,4	14,3	28,0	70,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(4,2)	(3,3)	(5,7)	(11,8)	(9,5)	(34,5)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,7)	(13,9)	(4,1)	(0,6)	(8,2)	(29,5)
Reclassements	(4,8)	10,1	(20,5)	(1,6)	9,0	(7,8)
Effet de conversion	(0,8)	(1,9)	(0,6)	(2,3)	(6,6)	(12,2)
<b>A la fin de la période</b>	<b>15,8</b>	<b>72,9</b>	<b>15,8</b>	<b>20,6</b>	<b>75,2</b>	<b>200,3</b>
<i>dont part non courante</i>	<i>5,0</i>	<i>45,2</i>	<i>13,5</i>	<i>1,2</i>	<i>35,5</i>	<i>100,4</i>

## Note 16 - Avantages long terme au personnel (Note 2.15)

### 16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
France (note 16.1.2)	97,6	89,9
Italie (note 16.1.3)	39,8	37,3
Royaume Uni (note 16.1.4)	13,4	8,3
Etats-Unis (note 16.1.5)	14,2	8,7
Autres pays	18,7	16,4
<b>Total des avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>183,7</b>	<b>160,6</b>
<i>dont part courante</i>	<i>6,7</i>	<i>3,9</i>

Le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 183,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (160,6 millions d'euros au 31 décembre 2013) ; il est analysé à la note 16.1.1, qui indique un engagement total de 352,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (302,9 millions d'euros au 31 décembre 2013), diminué d'un actif total de 169,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (142,3 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Par conséquent, les provisions enregistrées au bilan représentent la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe ; cette quote-part correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par les fonds ayant vocation à couvrir partiellement ces engagements.

### 16.1.1 Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Evolution de l'engagement</b>		
Engagement au début de la période	302,9	316,3
Coût des services	9,0	8,7
Coût de l'actualisation financière	11,0	9,7
Prestations versées	(17,0)	(17,8)
Cotisations des salariés	0,5	0,3
Amendements aux régimes	(0,1)	0,7
Pertes (gains) actuariels	30,9	(7,1)
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,5)	(0,1)
Effet de conversion	17,1	(7,0)
Autres	(1,0)	(0,8)
<b>Total des engagements à la fin de la période (I)</b>	<b>352,8</b>	<b>302,9</b>
<b>Valeur des actifs</b>		
Valeur des actifs au début de la période	142,3	135,0
Rendement attendu des actifs du régime	6,3	5,0
Cotisations patronales	10,4	11,6
Cotisations des participants	0,7	0,6
Prestations versées	(12,2)	(13,2)
Gains (pertes) actuariels	8,5	7,6
Effet de conversion	13,9	(4,3)
Autres	(0,8)	0,0
<b>Valeur des actifs à la fin de la période (II)</b>	<b>169,1</b>	<b>142,3</b>
<b>Engagement constaté au bilan (I) - (II)</b>	<b>183,7</b>	<b>160,6</b>
Passif courant	6,7	3,9
Passif non courant	177,0	156,7

Les écarts actuariels d'un montant de 22,4 millions d'euros ont été comptabilisés en moins des capitaux propres au 31 décembre 2014 pour un montant après impôt de 16,2 millions d'euros.

Ces écarts actuariels de 22,4 millions d'euros correspondent à :

- des pertes liées à des changements d'hypothèses financières pour 28,4 millions d'euros ;
- des pertes liées à des changements d'hypothèses démographiques pour 0,4 millions d'euros ;
- et des gains d'expérience pour 6,4 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : *iBoxx € Corporates AA 10+*,
- Royaume Uni : *iBoxx £ Corporates AA 15+*,
- États-Unis : *Citibank Pension Liability Index*



Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 23,5 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014.
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 9,6 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	
2015	14,4
2016	11,9
2017	13,6
2018	14,5
2019 et au-delà	298,4
	<b>352,8</b>

L'impact sur le résultat s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coûts des services	(9,0)	(8,7)
Coûts financiers nets	(4,7)	(4,7)
Autres	0,8	(0,6)
	<b>(12,9)</b>	<b>(14,0)</b>

Au 31 décembre 2014, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres		43,9	63,4	51,8
Titres de créances		50,2	34,7	42,9
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	5,9	1,9	5,3
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 16.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 97,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (89,9 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 99,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (92,1 millions d'euros au 31 décembre 2013), la juste valeur de l'actif des plans de 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2,2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,75 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,0 % (respectivement 3,0 % et 3,0 % en 2013).

#### 16.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi. Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies. Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (37,3 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 1,49 % (3,0 % en 2013).

#### 16.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Ces cotisations sont basées sur un pourcentage du salaire de chaque participant durant sa période d'activité dans la filiale du Groupe. Les prestations sont ensuite versées, au choix du participant, sous forme d'un versement libératoire dans une échelle de 0,0 à 25,0 % et d'une pension dont le montant est fonction de la valeur du versement libératoire choisie par le participant.

Le régime est géré par des administrateurs composés de trois personnes en activité dans la filiale et deux retraités anciens employés. Ces administrateurs sont conseillés par un actuaire indépendant.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,3 % de participants actifs du régime, à 45,5 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 52,2 % de retraités.

Les actifs du régime sont composés à 43,9 % de titres de capitaux propres, de 50,2 % de titres de créances et 5,9 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8,3 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 100,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (80,9 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la juste valeur de l'actif des plans de 87,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (72,6 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 4,0 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,5 % (respectivement 4,4 % et 4,4 % en 2013).

#### 16.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité « *Internal Revenue Code* » (IRC).

Ce régime est géré par un administrateur dans le cadre d'un *Trust*, et financé par des cotisations patronales.

Ces cotisations sont égales :

- pour les salariés mensualisés participants au régime, à un pourcentage de leur salaire. Ce pourcentage varie en fonction de l'ancienneté du participant.
- pour les salariés payés à l'heure participants au régime, à un montant forfaitaire. Ce montant varie en fonction de l'ancienneté du participant.

Les prestations sont ensuite versées soit sous forme d'un versement libératoire, soit sous forme de rente, au choix du participant. Pour les salariés payés à l'heure, les prestations sont versées sous forme de rente.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *Trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *Trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *Trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure.

L'engagement est constitué à 29,1 % de participants actifs du régime, à 13,2 % de participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 57,7 % de participants retraités du régime.

Les actifs du régime sont composés à 63,4 % de titres de capitaux propres (essentiellement des actions de sociétés américaines), de 34,7 % de titres de créances (essentiellement des obligations américaines) et 1,9 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 82,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (65,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la juste valeur de l'actif des plans de 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (56,4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,82 % (respectivement 3,5 % et 4,5 % en 2013).

## 16.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme attribués, à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence, au Comité de Direction du Groupe, y compris le mandataire social ainsi qu'à des personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence, les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Le plan indexé sur le cours de Bourse est réglé en numéraire et, en accord avec IFRS 2, un passif est donc enregistré dans les comptes et est réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments.

Les autres plans sont qualifiés d'avantages long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Au 31 décembre 2014, une charge nette de 25,2 millions d'euros a été comptabilisée au titre de ces plans en « résultat opérationnel ». Comme indiqué en note 15, le solde de la provision comptabilisée à fin décembre 2014 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 38,6 millions d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 12.1 pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance attribués précédemment, ainsi que la note 12.1.4 pour les charges IFRS 2 comptabilisées sur cet exercice et l'exercice précédent.

## Note 17 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fiscales	70,3	66,2
Salaires et charges sociales	194,9	186,1
Participation et intéressement des salariés	24,9	26,6
Fournisseurs d'immobilisations	14,2	15,3
Charges à payer	62,3	50,6
Intérêts non échus	47,0	46,2
Produits constatés d'avance	9,3	15,0
Avantages du personnel	6,8	3,9
Autres passifs courants	31,8	31,9
	<b>461,5</b>	<b>441,8</b>

## Note 18 - Analyse de certains frais

### 18.1 Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Consommation de matières premières et composants	(1 471,5)	(1 437,8)
Charges de personnel	(1 170,8)	(1 143,5)
Amortissement des immobilisations corporelles	(94,5)	(101,5)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(71,0)	(66,9)

L'effectif inscrit du Groupe au 31 décembre 2014 est de 33 556 (33 272 au 31 décembre 2013).

### 18.2 Analyse des autres produits (charges) opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges liées aux restructurations	(21,7)	(29,3)
Perte de valeur du <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Autres	(25,1)	(42,9)
	<b>(46,8)</b>	<b>(72,2)</b>

Les « autres » produits et charges opérationnels contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations clients (note 8), des dépréciations stocks (note 7), et des provisions pour risques (note 15).

## Note 19 - Charges financières nettes

### 19.1 Gains (pertes) de change

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gains (pertes) de change	1,5	(1,8)

### 19.2 Produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits financiers	8,6	6,8
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,0	0,1
Total des produits financiers	8,6	6,9
Charges financières	(85,6)	(87,7)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	(0,3)	0,0
Total des charges financières	(85,9)	(87,7)
<b>Résultat financier net</b>	<b>(77,3)</b>	<b>(80,8)</b>

Les charges financières correspondent pour la majeure partie aux intérêts financiers relatifs aux emprunts (note 14).

## Note 20 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts courants :		
En France	(67,9)	(70,7)
A l'étranger	(176,3)	(167,7)
	(244,2)	(238,4)
Impôts différés :		
En France	3,5	(5,7)
A l'étranger	2,3	10,6
	5,8	4,9
Imposition totale :		
En France	(64,4)	(76,4)
A l'étranger	(174,0)	(157,1)
	(238,4)	(233,5)

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôt s'élève à 771,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (766,8 millions d'euros au 31 décembre 2013) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Taux normal d'imposition en France</b>	<b>34,43 %</b>	<b>34,43 %</b>
Augmentations (diminutions) :		
- contributions additionnelles en France	0,41 %	0,66 %
- impact des taux étrangers	(5,00 %)	(5,01 %)
- éléments non imposables	(1,43 %)	(0,10 %)
- éléments imposables à des taux spécifiques	0,52 %	0,55 %
- autres	2,09 %	0,00 %
	31,02 %	30,53 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	0,05 %	0,05 %
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(0,18 %)	(0,13 %)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>30,89 %</b>	<b>30,45 %</b>

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écart temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts différés constatés en France	(304,3)	(309,2)
Impôts différés constatés à l'étranger	(260,6)	(258,1)
	<b>(564,9)</b>	<b>(567,3)</b>
Origine des impôts différés :		
- dépréciations pour stocks et créances douteuses	46,6	44,0
- marges en stock	19,4	22,4
- pertes fiscales reportables reconnues	8,0	11,5
- leasings	(4,2)	(13,5)
- immobilisations	(143,4)	(131,5)
- marques	(533,7)	(532,7)
- brevets	(1,1)	(1,3)
- autres provisions	30,3	25,4
- participation des salariés	3,4	2,4
- avantages postérieurs à l'emploi	46,2	39,9
- juste valeur des instruments dérivés	(1,8)	(2,0)
- autres	(34,6)	(31,9)
	<b>(564,9)</b>	<b>(567,3)</b>
- dont impôts différés actif	93,7	94,5
- dont impôts différés passif	(658,6)	(661,8)

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts différés courants	76,9	73,9
Impôts différés non courants	(641,8)	(641,2)
	<b>(564,9)</b>	<b>(567,3)</b>

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Pertes fiscales reportables reconnues</b>	31,3	40,3
Actifs d'impôts différés reconnus	8,0	11,5
<b>Pertes fiscales reportables non reconnues</b>	149,7	128,3
Actifs d'impôts différés non reconnus	38,5	32,8
<b>Pertes fiscales reportables totales</b>	181,0	168,6

Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

## **Note 21 - Engagements hors bilan et passifs éventuels**

### **21.1 Opérations spécifiques**

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- note 6 : Immobilisations corporelles,
- note 16 : Avantages long terme au personnel.

### **21.2 Opérations courantes**

#### 21.2.1 Garanties financières

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs hypothéqués, nantis ou gagés	16,9	18,5
Garanties concédées à des banques	172,0	168,3
Garanties concédées à d'autres organismes	31,7	28,6
	<b>220,6</b>	<b>215,4</b>

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.



### 21.2.2 Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements sont payables comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Moins d'un an	45,9	45,7
Un à deux ans	35,5	38,5
Deux à trois ans	27,7	30,3
Trois à quatre ans	21,6	22,4
Quatre à cinq ans	17,0	18,2
Au-delà de cinq ans	47,5	48,9
	<b>195,2</b>	<b>204,0</b>

### 21.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### **21.3 Passifs éventuels**

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

## Note 22 - Instruments financiers et gestion des risques financiers

### 22.1 Instruments financiers

#### 22.1.1 Instruments financiers dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014			
	Résultat financier	Capitaux propres	Valeur d'inventaire	Qualification IFRS
<b>Change</b>				
Contrats à terme et options en couverture d'éléments bilantiels	7,9		0,2	FVH*
Contrats à terme en couverture d'investissements nets				NIH**
<b>Matières premières</b>				
Couvertures fermes et optionnelles				FVH*
<b>Taux</b>				
Contrats de couverture de taux (CAP)				FVH*
	<b>7,9</b>		<b>0,2</b>	

\* Couverture de la juste valeur (*Fair Value Hedge*)

\*\* Couverture d'investissement net (*Net Investment Hedge*)

L'intégralité des instruments financiers est classée selon une technique de valorisation hiérarchisée de niveau 2 (note 2.12).

#### 22.1.2 Impact des instruments financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31 décembre 2014			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres Juste Valeur	Conversion	Autres
Créances clients et comptes rattachés				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Emprunts	(71,2)		(39,0)	
Instruments dérivés	7,9			
	<b>(63,3)</b>		<b>(39,0)</b>	

Les obligations *Yankee* libellées en dollars sont qualifiées de couverture contre le risque de change dans le cadre de l'investissement net aux Etats-Unis (couverture NIH tel que précisé en note 2.12).

### 22.1.3 Bilan par catégorie des instruments financiers

31 décembre 2014 <i>(en millions d'euros)</i>						31 décembre 2013
Ventilation par catégorie d'instruments						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Créances, dettes et emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan
<b>ACTIF</b>						
<b>Actifs courants</b>						
Créances clients et comptes rattachés	500,4	500,4		500,4		474,3
Autres actifs financiers courants	0,6	0,6			0,6	0,0
<b>Total Actifs courants</b>	<b>501,0</b>	<b>501,0</b>		<b>500,4</b>	<b>0,6</b>	<b>474,3</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>Passifs courants</b>						
Emprunts courants	71,4	71,4		71,4		86,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481,8	481,8		481,8		468,8
Autres passifs financiers courants	0,4	0,4			0,4	0,1
<b>Total Passifs courants</b>	<b>553,6</b>	<b>553,6</b>		<b>553,2</b>	<b>0,4</b>	<b>555,8</b>
<b>Passifs non courants</b>						
Emprunts non courants	1 513,3	1 659,1		1 513,3		1 486,6
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>1 513,3</b>	<b>1 659,1</b>		<b>1 513,3</b>		<b>1 486,6</b>

Seuls les autres actifs et passifs financiers courants sont valorisés à la juste valeur. Conformément à IFRS 13, la valorisation des autres actifs financiers courants prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

### 22.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

Les actifs et passifs financiers courants sont valorisés sur la base de données de marché observables et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Autres actifs financiers courants :</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>
Contrats de <i>swaps</i>	0,0	0,0
Instruments dérivés actifs	0,6	0,0
<b>Autres passifs financiers courants :</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>
Contrats de <i>swaps</i>	0,0	0,0
Instruments dérivés passifs	0,4	0,1

### 22.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

La ventilation de la dette financière nette (hors coût d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

	31 décembre 2014							31 décembre 2013
	<i>(en millions d'euros)</i>							Total
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
<b>Actifs financiers*</b>								
dont à taux fixes							729,1	605,8
dont à taux variables	726,6	2,5						
<b>Passifs financiers**</b>								
dont à taux fixes	(3,8)	(14,4)	(317,0)	(410,6)	(7,7)	(718,9)	(1 472,4)	(1 439,0)
dont à taux variables	(67,6)	(23,2)	(1,8)	(18,7)	(1,4)	(7,2)	(119,9)	(143,0)
<b>Exposition nette</b>								
dont à taux fixes	(3,8)	(14,4)	(317,0)	(410,6)	(7,7)	(718,9)	(1 472,4)	(1 439,0)
dont à taux variables	659,0	(20,7)	(1,8)	(18,7)	(1,4)	(7,2)	609,2	462,8

\*Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement

\*\*Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette)

Le Groupe a souscrit en avril 2011, à échéance le 21 mars 2015, des contrats de *swap* de taux d'intérêt d'un montant nominal de 275,0 millions d'euros.

Le Groupe a liquidé ces contrats de *swap* de taux d'intérêt au cours de l'année 2011 et à ce titre a réévalué la dette couverte de 12,3 millions d'euros. En accord avec IAS 39, cette réévaluation sera étalée par résultat, en déduction des charges financières, jusqu'en mars 2015, échéance initiale des *swaps*. Il en a résulté un gain de 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2014 (gain de 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2013).

Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de *swap* de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	3,9	3,9	3,1	3,1
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(4,8)	(4,8)	(4,1)	(4,1)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 3,9 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 4,8 millions d'euros.

### 22.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

La ventilation de la dette financière nette (hors coût d'émission de la dette) par devise est la suivante :

	31 décembre 2014				31 décembre 2013	
	(en millions d'euros)					
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	404,4	(1 193,3)	(788,9)	(51,3)	(840,2)	(853,1)
Dollar américain	79,3	(350,9)	(271,6)	81,9	(189,7)	(240,6)
Autres devises	245,4	(48,1)	197,3	(30,6)	166,7	117,5
	<b>729,1</b>	<b>(1 592,3)</b>	<b>(863,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(863,2)</b>	<b>(976,2)</b>

\*Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

\*\*Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	(en millions d'euros)			
	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	2,6	34,5	1,3	29,3
Autres devises	3,2	7,8	1,4	11,7

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	<i>(en millions d'euros)</i>			
	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt	Impact en résultat financier avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	(2,4)	(31,4)	(1,2)	(26,6)
Autres devises	(2,9)	(7,1)	(1,3)	(10,6)

Des couvertures naturelles sont privilégiées, en particulier par une recherche d'équilibre entre la répartition de la dette nette par devise et celle du résultat opérationnel par devise.

Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2014, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar australien, le real brésilien, et le dollar américain, et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation des actifs et passifs opérationnels par devise de reporting est la suivante :

	31 décembre 2014			31 décembre 2013
	<i>(en millions d'euros)</i>			
	Actifs opérationnels*	Passifs opérationnels**	Exposition nette	Exposition nette
Euro	398,7	(565,6)	(166,9)	(141,2)
Dollar américain	246,7	(127,5)	119,2	80,2
Autres devises	629,8	(336,8)	293,0	284,1
	<b>1 275,2</b>	<b>(1 029,9)</b>	<b>245,3</b>	<b>223,1</b>

\*Actifs opérationnels : clients nets, stocks nets et autres créances nettes

\*\*Passifs opérationnels : dettes fournisseurs, provisions courantes et autres passifs courants

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devises au 31 décembre 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	1 874,7	41,7 %	1 437,3	39,3 %
Dollar américain	954,5	21,2 %	812,9	22,3 %
Autres devises	1 669,9	37,1 %	1 401,4	38,4 %
	<b>4 499,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 651,6</b>	<b>100,0 %</b>

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère.

Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2014 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 238,6 millions d'euros (233,6 millions d'euros en 2013) et du résultat opérationnel d'environ 37,3 millions d'euros (36,9 millions d'euros en 2013); une baisse de 10 % entraînerait en 2014 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 262,4 millions d'euros (257,0 millions d'euros en 2013) et du résultat opérationnel d'environ 41,0 millions d'euros (40,6 millions d'euros en 2013).

#### 22.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières.

Pour l'exercice 2014, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 430,0 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 43,0 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser globalement l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre.

Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2014.

#### 22.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 8, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au factoring.

#### 22.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi quotidien des notations et taux de « *Credit Default Swap* » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

### 22.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 855,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2017 et au plus tard en 2025. La maturité moyenne de la dette brute est de 6 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's, illustrant ainsi la solidité du modèle économique du Groupe et de son bilan.

<b>Agence de notation</b>	<b>Dette à long terme</b>	<b>Perspective</b>
S&P	A-	Stable



## Note 23 - Informations relatives aux parties liées

---

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Rémunération (montants payés sur l'exercice)</b>		
Rémunération fixe	3,5	3,6
Rémunération variable	2,0	1,4
Autres avantages à court terme <sup>(1)</sup>	0,1	0,1
<b>Engagements de retraite et avantages assimilés <sup>(2)</sup></b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>
<b>Autres avantages long terme (charge de l'exercice) <sup>(3)</sup></b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>
<b>Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Paiements fondés sur des actions (charge de l'exercice) <sup>(4)</sup></b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>

<sup>(1)</sup> Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

<sup>(2)</sup> Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

<sup>(3)</sup> Selon les plans de rémunérations pluriannuelles décrits en note 16.2.

<sup>(4)</sup> Selon les plans d'actions de performance et les plans d'options de souscription ou d'achat d'action décrits en note 12.

## Note 24 - Informations par segments géographiques (Note 2.16)

L'information sectorielle présentée ci-après est identique à celle utilisée par le management du Groupe pour les prises de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et pour l'évaluation de sa performance. Elle est issue du système de reporting consolidé du Groupe.

Période close le 31 décembre 2014  (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total
	Europe			USA / Canada	Reste du Monde		
	France	Italie	Autres				
<b>Chiffre d'affaires à tiers</b>	<b>1 033,0</b>	<b>499,6</b>	<b>809,5</b>	<b>874,5</b>	<b>1 282,5</b>		<b>4 499,1</b>
Coût des ventes	(385,7)	(182,8)	(458,7)	(434,9)	(735,1)		(2 197,2)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(398,3)	(160,3)	(205,9)	(298,8)	(344,3)		(1 407,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(3,4)	(0,4)	(12,6)	(6,6)	(23,8)		(46,8)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>245,6</b>	<b>156,1</b>	<b>132,3</b>	<b>134,2</b>	<b>179,3</b>		<b>847,5</b>
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(3,7)	0,0	(2,8)	(12,1)	(14,3)		(32,9)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels							0,0
- dont perte de valeur du <i>goodwill</i>							0,0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>249,3</b>	<b>156,1</b>	<b>135,1</b>	<b>146,3</b>	<b>193,6</b>		<b>880,4</b>
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(27,6)	(20,9)	(14,0)	(8,8)	(22,7)		(94,0)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(2,6)	(3,9)	(0,9)	(2,2)	(1,1)		(10,7)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(21,7)	(7,0)	0,0	(1,5)	(0,5)		(30,5)
- dont charges liées aux restructurations	(9,0)	(3,2)	(3,0)	0,5	(7,0)		(21,7)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						726,4	726,4
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						6,3	6,3
Investissements	(24,2)	(16,3)	(20,5)	(7,9)	(27,4)		(96,3)
Frais de développement capitalisés	(21,6)	(6,5)	(0,7)	(0,1)	(0,1)		(29,0)
<b>Cash flow libre**</b>						<b>607,4</b>	<b>607,4</b>
<b>Cash flow libre normalisé***</b>						<b>607,5</b>	<b>607,5</b>
<b>Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires</b>							<b>13,5 %</b>
Actif opérationnel courant hors impôt	196,4	117,8	242,1	212,2	506,7		1 275,2
Immobilisations corporelles nettes	175,7	113,4	87,2	47,7	132,6		556,6
Passif opérationnel courant hors impôt	346,1	172,4	98,8	125,0	287,6		1 029,9

\* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

\*\* Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

\*\*\*Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constant, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

Période close le 31 décembre 2013  (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total
	Europe			USA / Canada	Reste du Monde		
	France	Italie	Autres				
<b>Chiffre d'affaires à tiers</b>	<b>1 053,9</b>	<b>522,5</b>	<b>800,1</b>	<b>773,3</b>	<b>1 310,6</b>		<b>4 460,4</b>
Coût des ventes	(391,2)	(184,0)	(465,7)	(378,8)	(736,9)		(2 156,6)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(403,2)	(163,8)	(200,2)	(269,2)	(345,8)		(1 382,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(14,3)	(5,6)	(4,4)	(13,6)	(34,3)		(72,2)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>245,2</b>	<b>169,1</b>	<b>129,8</b>	<b>111,7</b>	<b>193,6</b>		<b>849,4</b>
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(6,0)	0,0	(2,6)	(10,7)	(13,6)		(32,9)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels							0,0
- dont perte de valeur du goodwill							0,0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>251,2</b>	<b>169,1</b>	<b>132,4</b>	<b>122,4</b>	<b>207,2</b>		<b>882,3</b>
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(30,5)	(22,9)	(13,3)	(9,0)	(25,1)		(100,8)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(3,5)	(4,1)	(1,1)	(2,0)	(1,1)		(11,8)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(19,6)	(7,1)	0,0	(0,7)	(0,3)		(27,7)
- dont charges liées aux restructurations	(15,1)	(1,1)	(0,5)	(4,2)	(8,4)		(29,3)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						691,9	691,9
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						4,3	4,3
Investissements	(23,6)	(16,7)	(25,3)	(8,8)	(29,5)		(103,9)
Frais de développement capitalisés	(22,6)	(5,7)	(0,2)	(0,4)	(0,2)		(29,1)
<b>Cash flow libre**</b>						<b>563,2</b>	<b>563,2</b>
<b>Cash flow libre normalisé***</b>						<b>588,8</b>	<b>588,8</b>
<b>Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires</b>							<b>13,2 %</b>
Actif opérationnel courant hors impôt	223,5	123,2	257,7	148,5	480,8		1 233,7
Immobilisations corporelles nettes	182,5	124,8	87,6	44,1	121,6		560,6
Passif opérationnel courant hors impôt	352,8	177,9	108,7	101,2	269,9		1 010,5

\* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

\*\* Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

\*\*\* Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10% du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constant, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement.

## Note 25 - Informations trimestrielles – non auditées

### 25.1 Chiffre d'affaires trimestriel par zone d'origine (origine de facturation)

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013
France	270,7	268,7
Italie	143,4	151,7
Reste de l'Europe	199,1	187,5
USA / Canada	181,9	185,0
Reste du Monde	289,2	300,0
<b>Total</b>	<b>1 084,3</b>	<b>1 092,9</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2014	2ème trimestre 2013
France	268,7	271,2
Italie	133,1	137,4
Reste de l'Europe	193,9	197,3
USA / Canada	225,7	207,5
Reste du Monde	318,9	347,7
<b>Total</b>	<b>1 140,3</b>	<b>1 161,1</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	3ème trimestre 2014	3ème trimestre 2013
France	227,9	231,5
Italie	109,3	114,2
Reste de l'Europe	205,6	197,6
USA / Canada	235,2	202,6
Reste du Monde	321,3	318,7
<b>Total</b>	<b>1 099,3</b>	<b>1 064,6</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2014	4ème trimestre 2013
France	265,7	282,5
Italie	113,8	119,2
Reste de l'Europe	210,9	217,7
USA / Canada	231,7	178,2
Reste du Monde	353,1	344,2
<b>Total</b>	<b>1 175,2</b>	<b>1 141,8</b>

## 25.2 Comptes de résultat trimestriels

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 084,3</b>	<b>1 092,9</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes	(517,6)	(525,5)
Frais administratifs et commerciaux	(294,1)	(297,9)
Frais de recherche et développement	(48,8)	(50,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(12,9)	(10,3)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>210,9</b>	<b>208,6</b>
Charges financières	(20,9)	(22,9)
Produits financiers	2,2	3,1
Gains (pertes) de change	(0,5)	(3,9)
Charges financières nettes	(19,2)	(23,7)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>191,7</b>	<b>184,9</b>
Impôts sur les résultats	(61,5)	(60,1)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>130,2</b>	<b>124,8</b>
<b>Résultat net revenant à :</b>		
- Legrand	129,5	124,5
- Intérêts minoritaires	0,7	0,3

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2014	2ème trimestre 2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 140,3</b>	<b>1 161,1</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes	(552,9)	(553,0)
Frais administratifs et commerciaux	(308,1)	(303,1)
Frais de recherche et développement	(46,8)	(49,9)
Autres produits (charges) opérationnels	(7,0)	(21,6)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>225,5</b>	<b>233,5</b>
Charges financières	(21,4)	(20,0)
Produits financiers	2,0	0,2
Gains (pertes) de change	0,4	(2,2)
Charges financières nettes	(19,0)	(22,0)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>206,5</b>	<b>211,5</b>
Impôts sur les résultats	(64,1)	(65,1)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>142,4</b>	<b>146,4</b>
<b>Résultat net revenant à :</b>		
- Legrand	142,0	145,3
- Intérêts minoritaires	0,4	1,1

<i>(en millions d'euros)</i>	3ème trimestre 2014	3ème trimestre 2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 099,3</b>	<b>1 064,6</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes	(540,8)	(517,9)
Frais administratifs et commerciaux	(298,2)	(283,5)
Frais de recherche et développement	(47,5)	(45,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(11,2)	(13,1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>201,6</b>	<b>204,9</b>
Charges financières	(21,6)	(21,2)
Produits financiers	2,0	1,5
Gains (pertes) de change	1,5	4,0
Charges financières nettes	(18,1)	(15,7)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>183,5</b>	<b>189,2</b>
Impôts sur les résultats	(56,7)	(56,3)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>126,8</b>	<b>132,9</b>
<b>Résultat net revenant à :</b>		
- Legrand	126,8	132,3
- Intérêts minoritaires	0,0	0,6

<i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2014	4ème trimestre 2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 175,2</b>	<b>1 141,8</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes	(585,9)	(560,2)
Frais administratifs et commerciaux	(314,0)	(299,9)
Frais de recherche et développement	(50,1)	(52,1)
Autres produits (charges) opérationnels	(15,7)	(27,2)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>209,5</b>	<b>202,4</b>
Charges financières	(22,0)	(23,6)
Produits financiers	2,4	2,1
Gains (pertes) de change	0,1	0,3
Charges financières nettes	(19,5)	(21,2)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>190,0</b>	<b>181,2</b>
Impôts sur les résultats	(56,1)	(52,0)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>133,9</b>	<b>129,2</b>
<b>Résultat net revenant à :</b>		
- Legrand	133,4	128,4
- Intérêts minoritaires	0,5	0,8

## Note 26 - Liste des sociétés consolidées

---

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 170 filiales qu'elle contrôle. Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles de Legrand intégrées globalement au 31 décembre 2014 :

### Filiales françaises

Groupe Arnould  
Legrand France  
Legrand SNC

### Filiales étrangères

Bticino Spa	Italie
Bticino Chile Ltda	Chili
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique
Daneva	Brésil
DongGuan Rocom Electric	Chine
EMB Electrical Industries	Egypte
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil
Inform Elektronik	Turquie
Kontaktor	Russie
Lastar Inc.	Etats-Unis
Legrand	Russie
Legrand Colombia	Colombie
Legrand Electric	Royaume-Uni
Legrand Electrical	Chine
Legrand Elektrik	Turquie
Legrand Group Belgium	Belgique
Legrand Group España	Espagne
Legrand Group Pty Ltd	Australie
Legrand Home Systems	Etats-Unis
Legrand Polska	Pologne
Legrand SNC FZE	Emirats Arabe Unis
Legrand Zrt	Hongrie
Middle Atlantic Products Inc.	Etats-Unis
Minkels BV	Pays-Bas
Novateur Electrical and Digital Systems (NEDS)	Inde
Ortronics Inc.	Etats-Unis
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis
Shidean	Chine
TCL International Electrical	Chine
TCL Wuxi	Chine
WattStopper	Etats-Unis
Wiremold Company	Etats-Unis

Au 31 décembre 2014, les filiales sont toutes contrôlées à 100 % par Legrand à l'exception des sociétés suivantes : Alborz Electrical Industries Ltd, Kontaktor, Legrand Polska, Shidean détenues à plus de 96 %, Megapower détenue à 80 %, Adlec détenue à 70 %, et Neat détenue à 51 %.

## **Note 27 - Evénements postérieurs à la clôture**

---

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2014.



# **LEGRAND**

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 Limoges

---

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**Deloitte & Associés**  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **LEGRAND**

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 Limoges

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Legrand, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Edouard SATTLER

**Deloitte & Associés**



Jean-Marc LUMET

**LEGRAND SA**  
**ETATS FINANCIERS**  
**31 décembre 2014**

**Sommaire**

---

Compte de résultat	2
Bilan	3
Tableau des flux de trésorerie	5
Notes annexes	6

---

## Compte de résultat

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires	18 453	22 821
Autres Produits d'exploitation	5 955	1 150
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>24 408</b>	<b>23 971</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Consommation de marchandises	0	0
Consommation de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	(5 553)	(4 636)
Impôts, taxes et versements assimilés	(558)	(550)
Frais de personnel	(11 416)	(14 562)
Dotations aux amortissements et provisions	(3 796)	(3 299)
Autres charges	(554)	(404)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(21 877)</b>	<b>(23 451)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 531</b>	<b>520</b>
<b>Produits financiers</b>		
Des participations	263 580	249 851
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	40	0
Gains de change	0	1
Autres intérêts et produits assimilés	23	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>263 643</b>	<b>249 852</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	(631)	(671)
Pertes de change	(3)	(6)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(45 248)	(45 056)
<b>Total charges financières</b>	<b>(45 882)</b>	<b>(45 733)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>217 761</b>	<b>204 119</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>220 292</b>	<b>204 639</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(6 877)</b>	<b>(866)</b>
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation</b>	<b>213 415</b>	<b>203 773</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(97)	(79)
Impôt sur les bénéfices	2 606	7 380
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>215 924</b>	<b>211 074</b>

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Bilan

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif Immobilisé</b>		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	3 810 776	3 791 487
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>3 810 776</b>	<b>3 791 487</b>
<b>Actif circulant</b>		
Stocks et en-cours	0	0
Créances	42 916	33 202
Valeurs mobilières de placement	1 823	1 572
Disponibilités	55	0
<b>Total Actif circulant</b>	<b>44 794</b>	<b>34 774</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 893</b>	<b>6 817</b>
<b>Total Actif</b>	<b>3 861 463</b>	<b>3 833 078</b>

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	1 065 430	1 062 362
Primes et Réserves	1 200 456	1 275 582
Résultat de l'exercice	215 924	211 074
Provisions réglementées et subventions	0	0
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>2 481 810</b>	<b>2 549 018</b>
<b>Provisions</b>	<b>5 099</b>	<b>4 421</b>
<b>Dettes financières</b>		
Autres dettes financières	1 319 981	1 246 161
<b>Total Dettes financières</b>	<b>1 319 981</b>	<b>1 246 161</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>54 573</b>	<b>33 478</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Passif</b>	<b>3 861 463</b>	<b>3 833 078</b>

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



**Tableau des flux de trésorerie**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>215 924</b>	<b>211 074</b>
<i>Mouvements des actifs et passifs opérationnels ayant entraîné des flux de trésorerie :</i>		
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations	(40)	40
Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	2 074	1 849
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	678	1 906
Dotations nettes aux provisions réglementées	-	-
Résultat net sur cessions d'actifs	-	-
Autres éléments calculés	(1 130)	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>217 506</b>	<b>214 869</b>
<i>Variation des autres actifs et passifs opérationnels :</i>		
Stocks	-	-
Clients, comptes rattachés et autres créances	(9 714)	4 737
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	21 094	(1 390)
Autres actifs et passifs opérationnels	(22)	(42)
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>228 864</b>	<b>218 174</b>
Produit résultant de la vente d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	-	-
Réductions d'immobilisations financières	-	6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie des opérations d'investissements</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Augmentation de capital et primes d'émission	(3 877)	23 385
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité	(19 498)	(1 806)
Dividendes payés par Legrand	(279 254)	(265 131)
Augmentation / (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	73 802	24 710
<b>Flux de trésorerie des opérations de financement</b>	<b>(228 827)</b>	<b>(218 842)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>37</b>	<b>(662)</b>
Trésorerie en début d'exercice	(5)	657
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>(5)</b>

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## **NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **Sommaire détaillé des notes annexes**

Note 1 - Règles et méthodes comptables	7
Note 2. Actif immobilisé	11
Note 3. Créances	12
Note 4. Valeurs mobilières de placement	13
Note 5. Comptes de régularisation	13
Note 6. Capitaux propres	14
Note 7. Tableau des provisions	19
Note 8. Dettes financières et autres dettes	20
Note 9. Informations sur le compte de résultat	21
Note 10. Autres informations	22
Note 11. Faits marquants de l'exercice	25
Note 12. Événements postérieurs à la clôture	25

## **Note 1 - Règles et méthodes comptables**

---

### **1.1 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **1.2 Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

### **1.3 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

### **1.4 Rachat d'actions et contrat de liquidité**

#### 1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- Affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, « actions propres ».
- Affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, « actions propres en voie d'annulation » ou « actions propres ».
- Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées dans un poste actions propres des autres immobilisations financières.
- Les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres créances immobilisées au sein des autres immobilisations financières.

#### 1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une provision est constituée pour les moins-values latentes éventuelles.

Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock options ou des plans d'attributions d'actions de performance, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour risque est constituée lorsque le Conseil d'Administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

### **1.5 Valeurs mobilières de placement**

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

### **1.6 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement.

### **1.7 Dettes et créances en devises**

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

### **1.8 Charges à répartir**

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

## **1.9 Primes de remboursement des obligations**

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2010, 2011 et 2012, décrits en note 8.1.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

## **1.10 Provision pour indemnités de départ en retraite et autres régimes de retraite**

En application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, Legrand est tenu de verser, à tout salarié partant en retraite, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en utilisant les sorties futures du fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises libellées en euros et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Le passif enregistré au bilan est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur du régime. En 2013, la Société a suivi la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 qui a permis de comptabiliser par capitaux propres, les coûts des services passés non comptabilisés antérieurement.

Concernant les écarts actuariels, ils n'ont pas fait l'objet de changement de comptabilisation et sont donc toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Un régime de retraite complémentaire existe également pour les salariés au-delà de certains seuils de rémunération. Ce régime garantit une retraite à prestations définies correspondant aux droits théoriques qui auraient dû être acquis sur la tranche D de la Sécurité Sociale (plafonnée à quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale) pour les salariés présents dans la Société au moment de leur départ en retraite.

Une provision est constituée pour la différence entre la valeur actuarielle des montants qui devront être versés aux personnes concernées et les montants actualisés des versements déjà effectués.

## **1.11 Provision pour participation et intéressement des salariés aux résultats**

Legrand a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 4 mai 2011. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 4 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2011 à 2014. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Groupe Arnould, Cofrel, Sarlam, Ura, Planet-Wattohm, Distrasa, ICM Group, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management et S2S.

Legrand a également adhéré à l'accord d'intéressement du 24 mai 2012. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2012 à 2014 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

### **1.12 Achats et ventes à terme de devises**

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas constatés en comptabilité mais sont réintégrés fiscalement.

### **1.13 Tableaux des flux de trésorerie**

Pour ce document, présenté après le compte de résultat dans les états financiers, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisables (ou payables) dans un délai n'excédant pas trois mois.

## Note 2. Actif immobilisé

### 2.1 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2014 (en milliers d'euros)			
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeurs brutes	479	-	-	479
Logiciels-amortissements	(479)	-	-	(479)
<b>Total Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

### 2.2 Immobilisations financières

	31 décembre 2014 (en milliers d'euros)		
	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
<b>Titres de participation</b>			
Legrand France SA	3 773 659	-	3 773 659
	<b>3 773 659</b>	<b>-</b>	<b>3 773 659</b>
<b>Autres Immobilisations financières</b>			
Actions propres en voie d'annulation	0	18 352	18 352
Autres actions propres	4 285	(3 231)	1 054
Autres créances immobilisées	13 584	4 127	17 711
Dépôts et cautions	0		0
	<b>17 869</b>	<b>19 248</b>	<b>37 117</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
Dépréciation des autres actions propres	(41)	41	0
	<b>(41)</b>	<b>41</b>	<b>0</b>
<b>Total Immobilisations financières nettes</b>	<b>3 791 487</b>	<b>19 289</b>	<b>3 810 776</b>

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des achats nets des cessions de la période.

#### 2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

### 2.2.2 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

La société a racheté au cours de l'exercice 400 000 actions propres en voie d'annulation pour 18 352 milliers d'euros.

Le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par la Société au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, Legrand détient 25 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 1 054 milliers d'euros. Les actions ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2014.

Les mouvements au cours de l'exercice 2014, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 4 104 milliers d'euros et correspondent aux cessions, nettes d'acquisitions de 82 500 actions.

Les espèces et placements à court terme du contrat de liquidité d'un montant de 17 711 milliers d'euros au 31 décembre 2014 sont présentés en autres créances immobilisées.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

### Note 3. Créances

---

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

	31 décembre 2014		
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
	Montant	Echéances	
	Valeur nette	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	1 080	1 080	
Etat, impôt sur le bénéfice	37 645	37 645	
Taxe sur la valeur ajoutée	525	525	
Créances d'intégration fiscale	3 666	3 666	
Autres créances	0	0	
<b>Total au 31 décembre 2014</b>	<b>42 916</b>	<b>42 916</b>	<b>0</b>
<b>Total au 31 décembre 2013</b>	<b>33 202</b>	<b>33 202</b>	<b>0</b>



#### **Note 4. Valeurs mobilières de placement**

---

En 2014 et 2013, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

	31 décembre 2014			31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	1 700	0	1 700	1 449
FCPE	123	0	123	123
<b>Total</b>	<b>1 823</b>	<b>0</b>	<b>1 823</b>	<b>1 572</b>

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 500,0 millions d'euros a été publié le 27 mai 2014.

Au 31 décembre 2013, la société détenait 63 027 actions. Au cours de l'exercice 2014, la société a racheté 820 000 actions pour une valeur de 35 479 milliers d'euros et a transféré 814 221 actions aux salariés dans le cadre des plans d'actions de performance mentionnés en note 6.4.1.

Au 31 décembre 2014, la société détient, dans le cadre de ces programmes de rachat, 68 806 actions pour une valeur brute de 1 823 milliers d'euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- l'attribution d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 4 921 actions et pour une valeur brute de 123 milliers d'euros ;
- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 63 885 actions et pour une valeur de 1 700 milliers d'euros ;

#### **Note 5. Comptes de régularisation**

---

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Charges payées d'avance	95	74
Charges différées à répartir	3 229	3 544
Primes de remboursement	2 569	3 199
<b>Total</b>	<b>5 893</b>	<b>6 817</b>

## Note 6. Capitaux propres

### 6.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2014 est de 1 065 430 460 euros représenté par 266 357 615 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 280 545 197 droits de vote.

Il existe une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Le Groupe détient 493 806 actions au 31 décembre 2014 contre 170 527 actions au 31 décembre 2013, soit 323 279 actions supplémentaires correspondant:

- au rachat de 2 020 000 actions en dehors du contrat de liquidité,
- au transfert de 814 221 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance,
- à l'annulation de 800 000 actions, et
- à la cession nette de 82 500 actions dans le contrat de liquidité (voir 2.2.2).

Sur les 493 806 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2014, 400 000 actions ont été rachetées pour annulation, 68 806 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4 et 25 000 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au 31 décembre 2014 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31 décembre 2013	265 590 517	4	1 062 362 068	1 099 013 065
Souscription d'actions du plan d'options 2007	138 165	4	552 660	2 929 098
Souscription d'actions du plan d'options 2008	155 650	4	622 600	2 580 677
Souscription d'actions du plan d'options 2009	101 464	4	405 856	925 352
Souscription d'actions du plan d'options 2010	1 171 819	4	4 687 276	20 881 815
Annulation d'actions propres	(800 000)	4	(3 200 000)	(34 262 266)
Au 31 décembre 2014	266 357 615	4	1 065 430 460	1 092 067 741

Le conseil d'administration du 27 mai 2014 a décidé l'annulation de 800 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées sur le mois de mai 2014). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 34 262 milliers d'euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2007 à 2010, 1 567 098 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2014 représentant une augmentation de capital d'un montant de 6 268 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission de 27 317 milliers d'euros.

## 6.2 Primes et réserves

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<i>Avant répartition</i>	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Primes	1 092 067	1 099 013
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	97 600	87 046
Autres réserves et report à nouveau	43 995	122 729
<b>Total</b>	<b>1 200 456</b>	<b>1 275 582</b>

Le poste « autres réserves et report à nouveau » comprend des réserves indisponibles suite au rachat d'actions d'un montant de 21 229 milliers d'euros.

## 6.3 Mouvements des capitaux propres

	31 décembre 2014 <i>(en milliers d'euros)</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	2 549 018
Variations en cours d'exercice :	
- du capital	3 068
- des primes	(6 946)
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	(279 254)
- des provisions réglementées et subventions	0
- résultat de l'exercice	215 924
- autres	0
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition</b>	<b>2 481 810</b>

Le 27 mai 2014, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand a décidé la distribution d'un dividende de 1,05 euro par action, soit 279 254 milliers d'euros.

## 6.4 Plans d'actions de performance et plans de souscription ou d'achat d'actions

### 6.4.1 Plans d'actions de performance

Depuis le Plan 2012, aucune attribution d'actions de performance n'a été effectuée. Comme expliqué en note 7, des plans de rémunérations pluriannuelles long terme ont été mis en place à partir de 2013.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2010 <sup>(1)</sup>	Plan 2011 <sup>(2)</sup>	Plan 2012 <sup>(3)</sup>
Date d'Assemblée	15/05/2007	27/05/2010	26/05/2011
Date du Conseil d'administration	04/03/2010	03/03/2011	07/03/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	896 556	1 592 712	985 656
<i>dont le nombre attribué aux mandataires sociaux</i>	<i>62 163</i>	<i>127.888</i>	<i>30 710</i>
• Gilles Schnepf	38 373	65 737	30 710
• Olivier Bazil	23 790	62 151	
	Plan résidents : 05/03/2012	Plan résidents : 04/03/2013	Plan résidents : 08/03/2014
	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date d'acquisition des actions	Plan résidents : 06/03/2014	Plan résidents : 05/03/2015	Plan résidents : 09/03/2016
	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date de fin de période de conservation	(834 310)	(710 271)	(386 295)
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	(62 246)	(75 934)	(25 665)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	<b>0</b>	<b>806 507</b>	<b>573 696</b>
<b>Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice</b>			

(1) Plan 2010 : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

(2) **Plan 2011** : Concernant les attributions au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2010 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 3 mars 2011 en fonction de l'atteinte de ces objectifs. De plus, l'acquisition définitive de l'essentiel des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux est, depuis le Plan 2011, soumise à des conditions de performance définies par le Conseil d'administration. Ces conditions de performance combinent à la fois un critère externe (performance de la marge nette consolidée par rapport à un panier de comparables sur 4 ans) et deux critères internes (performance de résultat économique\* et de marge économique sur des périodes successives de 4 ans). Au total, pour le Plan 2011 au titre de l'exercice 2010, l'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux était donc soumise à un double jeu de conditions de performance, ces dernières s'appliquant au moment de l'attribution ainsi qu'au moment de l'acquisition définitive. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux arrivant à échéance en 2013, le Conseil d'administration réuni le 6 mars 2013 a procédé à la revue des conditions de performance applicables aux dirigeants mandataires sociaux et a confirmé le fait que ces dernières avaient été atteintes à 100%. Par conséquent, 100% de l'allocation initiale a fait l'objet d'une attribution définitive au profit des dirigeants mandataires sociaux.

(3) **Plan 2012** : En ce qui concerne les attributions au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2011 les objectifs à atteindre en matière de résultat économique\*. Sur la base du niveau de réalisation de l'objectif de résultat économique\*, le Conseil d'administration du 7 mars 2012 a déterminé l'attribution initiale de 30 710 actions de performance à Monsieur Gilles Schnepf. En complément, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de renforcer les conditions de performance relatives à l'acquisition définitive de la totalité des actions de performance par Monsieur Gilles Schnepf, pouvant ainsi annuler tout ou partie de l'attribution initiale. Ainsi, l'attribution initiale n'était intégralement acquise qu'à la condition d'un accroissement du résultat économique\* sur une période de 4 ans précédant l'acquisition définitive des actions de performance démontrant ainsi la création de valeur dans la durée. Toutefois, si ce premier critère n'était pas atteint, un second critère devait être examiné afin de vérifier si la performance du Groupe, mesurée par la marge économique, était supérieure à celle d'un panier de comparables sur ces périodes. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social arrivant à échéance en 2014, le Conseil d'administration réuni le 5 mars 2014 a procédé à la revue des conditions de performance applicables au dirigeant mandataire social. Après examen du premier critère de performance, le Conseil d'administration a constaté qu'il était réalisé. Par conséquent, le Conseil d'administration a fixé à 30 710 le nombre d'actions faisant l'objet d'une attribution définitive au profit du dirigeant mandataire social, soit 100% de l'allocation initiale.

*\* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.*

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions (soit 1 380 203 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du Plan 2012, au titre de l'exercice 2011, le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux les mieux dotés est de 27 911 actions.

#### 6.4.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

<b>Information sur les options de souscription ou d'achat</b>				
	<b>Plan 2007</b>	<b>Plan 2008</b>	<b>Plan 2009</b>	<b>Plan 2010</b>
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,	1 638 137	2 015 239	1 185 812	3 254 726
<i>dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>79 281</i>	<i>141 231</i>	<i>93 964</i>	<i>217 646</i>
• Gilles Schnepf	40 745	72 583	48 300	134 351
• Olivier Bazil	38 536	68 648	45 664	83 295
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	25,20 €	20,58 €	13,12 €	21,82 €
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	(1 004 897)	(1 120 900)	(579 260)	(1 177 328)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(107 421)	(121 239)	(107 612)	(236 589)
<b>Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice</b>	<b>525 819</b>	<b>773 100</b>	<b>498 940</b>	<b>1 840 809</b>

- (1) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.
- (2) Les options attribuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2006, en fonction d'objectifs de performance économique.
- (3) Les options attribuées au cours de l'exercice 2008 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2007, en fonction d'objectifs de performance économique.
- (4) Les options attribuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs
- (5) Les options attribuées au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique\*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

\* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à 44,28 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 3 638 668 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 1,4 % du capital de la Société (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options) au 31 décembre 2014.

## **Note 7. Tableau des provisions**

<b>31 décembre 2014</b> (en milliers d'euros)				
	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 599	357		1 956
Autres provisions	2 822	1 994	(1 673)	3 143
<b>Provisions</b>	<b>4 421</b>	<b>2 351</b>	<b>(1 673)</b>	<b>5 099</b>
Dépréciation sur immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>4 421</b>	<b>2 351</b>	<b>(1 673)</b>	<b>5 099</b>
<b>Dotations et reprises</b>				
- d'exploitation		2 351	588	
- financières		0	0	
- exceptionnelles		0	1 085	
<b>Total</b>		<b>2 351</b>	<b>1 673</b>	

La Société a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme attribués, à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence, au Comité de Direction, y compris le mandataire social ainsi qu'à des personnes jugées clés dans la Société.

En complément de la condition de présence, les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Ces plans sont provisionnés dans les comptes au bilan. Le plan indexé sur le cours de Bourse sera réglé en numéraire et sera réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments.

Au 31 décembre 2014, une provision de 3 143 milliers d'euros a été comptabilisée au titre de ces plans.

## Note 8. Dettes financières et autres dettes

	31 décembre 2014 (en milliers d'euros)			
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires	1 134 082	34 082	700 000	400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 1 an maximum à l'origine	22	22		
- A plus d'1an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	185 877		185 877	
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 319 981</b>	<b>34 104</b>	<b>885 877</b>	<b>400 000</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 684	1 684		
Dettes fiscales et sociales	3 345	3 345		
Autres dettes	49 544	49 544		
<b>Total autres dettes</b>	<b>54 573</b>	<b>54 573</b>		
<b>Total au 31 décembre 2014</b>	<b>1 374 554</b>	<b>88 677</b>	<b>885 877</b>	<b>400 000</b>
<b>Total au 31 décembre 2013</b>	<b>1 279 639</b>	<b>67 564</b>	<b>812 075</b>	<b>400 000</b>

### 8.1 Contrat de crédit

#### 8.1.1 Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, la société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900,0 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe. Au 31 décembre 2014, sur la base de cette notation, la marge appliquée est de 0,25 %. Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2014, la Société n'utilise pas cette ligne de crédit.



### 8.1.2 Emprunts obligataires

En février 2010, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2011, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

### 8.1.3 Emprunts et dettes financières divers

La position du compte courant de la Société avec Legrand France SA au 31 décembre 2014 est un passif de 185 877 milliers d'euros. Ce compte courant est régi par la convention de trésorerie conclue avec Legrand France SA le 25 janvier 2006 qui porte intérêt au taux Euribor + 0,35 %.

### 8.1.4 Autres dettes

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 48 380 milliers d'euros.

## **Note 9. Informations sur le compte de résultat**

---

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26	61
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1 029	1 528
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 312	27 573
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>28 367</b>	<b>29 162</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(16)	(87)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(35 228)	(29 701)
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	(240)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(35 244)</b>	<b>(30 028)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(6 877)</b>	<b>(866)</b>

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité pour 873 milliers d'euros (produits) ainsi que des attributions d'actions de performance transférées aux bénéficiaires au titre des différents plans pour 35 228 milliers d'euros (charges).

Le compte reprise et transfert de charges exceptionnelles comprend, en complément des provisions présentées en note 7, un produit de 26 227 milliers d'euros, reflet des refacturations des moins-values constatées ou prévues au niveau de la société Legrand SA suite au transfert des actions de performance aux salariés des différentes filiales du Groupe.

## Note 10. Autres informations

### 10.1 Impôts

#### 10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Base : produits (ou charges)				Produits (ou charges) fiscaux latents*		
	Mouvements de l'exercice				Mouvements de l'exercice		
	<i>(en milliers d'euros)</i>				<i>(en milliers d'euros)</i>		
	1.1.2014	Dotation	Reprise	31.12.2014	1.1.2014	Variation	31.12.2014
<b>Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :</b>							
<b>Produits imposés non encore comptabilisés</b>							
Gain de change latent	0				0		
<b>Charges non déductibles temporairement</b>							
Participation	(108)			(108)	37		37
Pensions, obligations similaires et indemnités	(1 593)	(355)		(1 948)	549	122	671
Autres provisions	(907)	(1 689)		(2 596)	312	582	894
Impôts, taxes et autres	(69)		35	(34)	24	(12)	12
<b>Total</b>	<b>(2 677)</b>	<b>(2 044)</b>	<b>35</b>	<b>(4 686)</b>	<b>922</b>	<b>692</b>	<b>1 614</b>

\* Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le taux retenu est le taux voté en vigueur pour l'exercice 2014. Le taux ne tient pas compte de la contribution exceptionnelle d'impôt de 10,7 % s'appliquant aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, pour l'exercice 2014, en ce qui concerne la fiscalité latente.

### 10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe Legrand qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires ainsi que la taxe sur dividendes.

Pour l'année 2014, le produit d'impôt net est de 2 606 milliers d'euros (incluant une taxe sur dividendes de 8 378 milliers d'euros).

## 10.2 Relations avec les entreprises liées

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	(en milliers d'euros)			
	Montant avec les entreprises liées	Rappel du total net au bilan	Montant avec les entreprises liées	Rappel du total net au bilan
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 773 659</b>	<b>3 810 776</b>	<b>3 773 659</b>	<b>3 791 487</b>
<b>Stocks</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés	1 080	1 080	4 936	4.936
Autres créances	3 666	41 836	2 604	28.266
<b>Créances</b>	<b>4 746</b>	<b>42 916</b>	<b>7 540</b>	<b>33 202</b>
Emprunts	185 877	1 319 981	112 075	1 246 161
Fournisseurs et comptes rattachés	(3)	1 684	87	1 812
Autres dettes	49 543	52 889	27 022	31 666
<b>Dettes</b>	<b>235 417</b>	<b>1 374 554</b>	<b>139 184</b>	<b>1 279 639</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1 498</b>	<b>45 882</b>	<b>1 306</b>	<b>45 733</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>263 580</b>	<b>263 643</b>	<b>249 851</b>	<b>249 852</b>

## 10.3 Exposition aux risques des marchés (taux, change, crédit)

### 10.3.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de mouvements défavorables des taux d'intérêts et des taux de change.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2014.

#### 10.3.2 Concentration des risques de crédit

Pour la Société, le risque de crédit recouvre le risque de contrepartie avec les établissements financiers.

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi quotidien des notations et taux de « Credit Default Swap » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

#### 10.3.3 Risque de liquidité

Legrand considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre au niveau par le Groupe.

### **10.4 Engagements financiers**

Au 31 décembre 2014 et 2013, la société était engagée pour les montants suivants :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Cautions	63	63
Hypothèques et nantissements	0	0
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>63</b>

### **10.5 Effectifs**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Effectifs moyens</b>		
Cadres	27	28
Employés	5	5
Apprentis	1	1
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>34</b>

## 10.6 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Durant l'année 2014, la rémunération versée au dirigeant mandataire social s'est élevée à 1 339 milliers d'euros (1 473 milliers d'euros en 2013).

## 10.7 Tableau des filiales et participations

	Capital social		Autres Capitaux propres	Quote- part du capital détenu %	Valeur comptable des titres		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaire HT 2014	Résultat de l'exercice 2014 Bénéfice (Perte)	Dividendes encaissés en 2014
	(en milliers)	devises			euros	Brute				
<b>Sociétés françaises</b>										
Legrand France	EUR	54 913	955 485	100	3 773 659	3 773 659	63	826 276	231 000	263 580

## Note 11. Faits marquants de l'exercice

---

Néant

## Note 12. Evénements postérieurs à la clôture

---

Néant

# **LEGRAND**

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 LIMOGES

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2014

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

**LEGRAND**

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 LIMOGES

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

##### **Avenant au Nouveau Contrat de Refinancement** (conseil d'administration du 6 mai 2014)

La Société, en tant que garant, et certaines de ses filiales, en qualité d'emprunteurs, ont conclu le 25 juillet 2014 avec les banques BNP Paribas, Société Générale Corporate & Investment Banking, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial (Crédit Mutuel CIC Group), HSBC France et Natixis, un avenant intitulé en langue anglaise « Amendment and Restatement Agreement » au contrat de refinancement intitulé en langue anglaise « Multi Currency Revolving Facility Agreement » qui avait été conclu le 20 octobre 2011 et qui avait pour principal objet la mise en place de lignes de crédit multidevises d'un montant maximum de 900 000 000 euros.

Aux termes de l'avenant, la maturité maximum des lignes de crédit est allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles prévues au titre du contrat de refinancement du 20 octobre 2011.

L'amortissement des frais d'émission constitue une charge de 226 000 euros pour l'exercice 2014.

*Personne concernée* : Monsieur Gilles Schnepf administrateur de la société Legrand France S.A..



**Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Annulation d'une clause de non-concurrence au titre du mandat social de Monsieur Gilles Schnepf, Président-Directeur général de la société** (conseil d'administration du 18 mars 2015)

La Société et Monsieur Gilles Schnepf avaient conclu un engagement de non-concurrence d'une durée de deux ans, dont l'application après la cessation de ses fonctions était soumise à la décision de la Société.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 mars 2015, il a été décidé de mettre fin à cette clause de non concurrence. Aucune indemnité ne peut donc désormais être versée à ce titre à Monsieur Gilles Schnepf.

*Personne concernée* : Monsieur Gilles Schnepf

**Renonciation unilatérale par Monsieur Gilles Schnepf, Président Directeur général de la Société au bénéfice de la retraite à prestations définies** (conseil d'administration du 18 mars 2015)

Au cours des années antérieures, le Conseil d'administration de Legrand France avait autorisé une convention en vue de la fourniture d'une prestation de retraite complémentaire aux membres du Comité de Direction bénéficiant du régime de retraite des salariés français et qui justifieraient d'au moins dix ans d'ancienneté à la date de leur départ en retraite.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 mars 2015, Monsieur Gilles Schnepf a fait part de sa décision unilatérale de renoncer au bénéfice de cette convention. Le Conseil d'administration en a pris acte.

*Personne concernée* : Monsieur Gilles Schnepf

Neuilly-sur-Seine et Neuilly sur Seine, le 27 mars 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard SATTLER

Deloitte & Associés



Jean-Marc LUMET

---

## **Legrand**

Société Anonyme

128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 Limoges Cedex

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes,  
désigné organisme tiers indépendant, sur les  
informations sociales, environnementales et  
sociétales consolidées figurant dans le rapport de  
gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

## Legrand

Société Anonyme

128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87045 Limoges Cedex

---

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Legrand SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable & Processus Stratégiques Groupe.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre novembre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ 14 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené une cinquantaine d'entretiens avec une quarantaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (*présentées en annexe 1*) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de sites que nous avons sélectionnés (présenté en annexe 2) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 39% des effectifs et entre 21% et 41% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

**Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

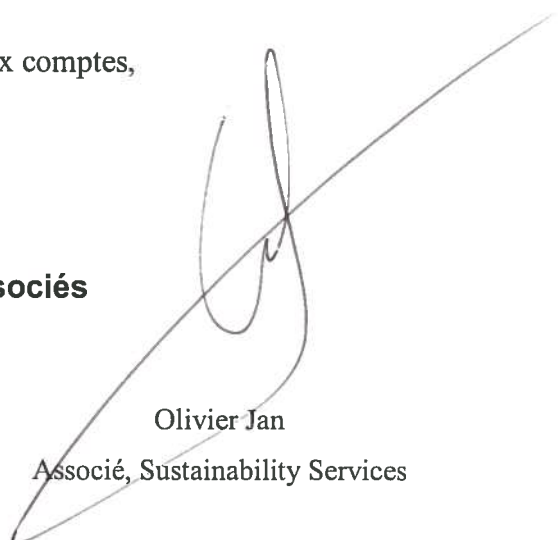
Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

L'un des commissaires aux comptes,



Jean-Marc Lumet  
Associé, Audit

**Deloitte & Associés**



Olivier Jan  
Associé, Sustainability Services

**Annexe 1**

Les informations jugées importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

<b>Informations importantes</b>
Informations de prévention quantitatives
Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail Nombre de maladies professionnelles reconnues
Autres informations sociales quantitatives
Répartition des effectifs par âge, genre et zone géographique au 31/12 Recrutements (part des CDI dans les recrutements CDD et CDI) Départs (dont démissions, départs en retraite et autres) Nombre d'heures de formation par collaborateur (Monde) Ecart salarial entre hommes/femmes managers et hommes/femmes non managers Absentéisme (Toutes catégories d'emploi)
Informations environnementales quantitatives
% des sites du Groupe certifiés ISO14001 Consommation d'eau (m3) Consommation d'énergie directe et indirecte (MWh) Émissions totales de CO2 pour le scope 1 et 2 du bilan carbone (teq. CO2) Composés Organiques Volatils (t) Déchets produits (t) Déchets valorisés (%)
Informations qualitatives
Feuille de route 2014-2018 (objectifs, indicateurs de performance, état d'avancement) Actions engagées en faveur du dialogue social Politique d'achats responsables et de gestion du risque fournisseur Politique qualité et sécurité des produits Moyens d'échange avec les parties prenantes du Groupe Programme de conformité et de prévention de la corruption

## Annexe 2

L'échantillon d'entités et de sites sélectionnés est présenté ci-dessous :

Informations de prévention quantitatives :

Huizhou (Chine), EMB (Egypte), Limousin (France), Legrand Hungary (Hongrie), BTicino (Italie), Firelec (Russie), Kontaktor (Russie), Inform (Turquie), Electrak Consett (UK)

Autres informations sociales quantitatives :

Italie, France, Russie – Firelec et Kontaktor, Turquie, UK, Hongrie, Egypte, Chine - Huizhou

Informations environnementales quantitatives :

Huizhou (Chine), EMB (Egypte), Magré 123 (France), Malaunay (France), Szentes Kontavill (Hongrie), Varese (Italie), Firelec (Russie), Kontaktor (Russie), Inform (Turquie), Electrak Consett (UK)



# **LEGRAND**

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 LIMOGES

---

**Rapport des Commissaires aux comptes,  
établi en application de l'article L. 225-235  
du Code de commerce, sur le rapport du Président  
du Conseil d'administration de Legrand**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux comptes,  
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Legrand**  
Exercice clos le 31 décembre 2014

**Legrand**  
Société anonyme  
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Edouard SATTLER

**Deloitte & Associés**



Jean-Marc LUMET